

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 4 mai 2021, à 19 h**

**Exceptionnellement tenue à huis-clos
par Vidéoconférence**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021, à 19 h

10.04 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction daté du 20 avril 2021 concernant le dossier décisionnel numéro 1211609003 et consigné au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DE DOCUMENTS

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction des travaux publics - 1217288002

Autoriser M. Louis Lapointe, directeur des travaux publics à déposer deux propositions de projets de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour une aide financière dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) - Appel de projet 2021-2025.

12.02 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281013

Autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques à déposer les demandes pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, auprès du Service des grands parcs, du Mont Royal et des sports de la Ville de Montréal, pour une aide financière dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures.

12.03 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214561003

Approbation des demandes de reconnaissance de trois (3) organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 5 mai 2021 au 31 décembre 2023 ainsi que le retrait de deux organismes reconnus et édicton de l'ordonnance numéro OCA21-(RCA20-30098)-002 à cet effet.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 DOSSIER RETIRÉ

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1194281030 - ADDENDA

Majoration du montant total du contrat des travaux de réaménagement du parc Ernest-Rouleau secteur ouest, correspondant à 8 % de la valeur des travaux forfaitaires, octroyé à l'entreprise Salvex Inc. Autoriser une dépense révisée de 730 773,13 \$ taxes, contingences et incidences incluses, pour réaliser l'ensemble de ces travaux. Appel d'offres RP-PARC19-11.

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1211528007

Octroyer un contrat aux Entreprises Daniel Robert Inc. au montant de 549 802,98 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de deux terrains de pickleball et l'amélioration de l'éclairage des terrains de tennis et du terrain de balle au Parc ESPAT. Autoriser une dépense total de 593 740,34 \$ taxes incluses, ainsi que l'utilisation du fonds de parcs de l'arrondissement pour un montant de 108 432,81 \$. Appel d'offres public numéro PARC21-05 (4 soumissionnaires conformes).

20.03 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281011

Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Pépinière Y. Yvon Auclair et fils enr. au montant de 84 771,07 \$ taxes incluses pour la Fourniture d'arbres, Plantations en régie. Autorisation d'une dépense de 97 486,73 \$ taxes incluses et autoriser les virements de crédits. Contrat de gré à gré numéro PARC SP21-10 (2 offres de services).

20.04 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1204395003 - ADDENDA

Autoriser l'ajout d'une somme additionnelle de 17 650 \$ à la convention signée entre la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) et l'arrondissement, pour la mise en œuvre du Programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM), pour la période de juillet 2020 à juillet 2021, faisant passer la valeur totale de la convention de 22 000 \$ à 39 650 \$ et autoriser une dépense au même montant.

20.05 Contrat de services professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1205313002

Octroi d'un contrat gré à gré à l'organisme sans but lucratif Montréal en Histoires, relatif au développement, à la conception, à la réalisation et à la diffusion d'un tableau Cité Mémoire à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles jusqu'au 31 décembre 2031. Autorisation d'une dépense de 470 611,07\$, taxes incluses. Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 470 611,07\$ et approbation des virements de crédit.

20.06 Entente

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281008

Approuver le projet d'entente de co-gestion à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'organisme Pépinière | Espaces collectifs, pour le projet « Coeur de vie, coeur d'enfant au bord du St-Laurent » dans le cadre de l'espace public « Place du Village », volet été 2021.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1211528010

Approbation de la convention avec l'organisme Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre de marché public dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021. Octroi d'une contribution financière au montant de 40 000 \$ et édicition des ordonnances à cet effet.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1191790001 -
ADDENDA

Modification du montant de la contribution financière octroyée à l'organisme Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles (CA20 30 09 0227) pour un montant total de 9 037.46 \$ pour le projet Point de mire dans le cadre du programme Fonds local en délinquance jeunesse 2020. Approuver le projet de convention amendé.

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1217740003 -
ADDENDA

Accorder un soutien financier additionnel de 15 000 \$, pour l'année 2021, à l'organisme Carrefour jeunesse emploi de Rivière-des-Prairies, dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers, pour la réalisation du projet Brigade 4 saisons. Approuver un projet de convention amendée à cet effet.

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281012

Octroi d'une contribution financière non récurrente de 14 812 \$ à l'organisme «Biquette-Écopâturage» dans le cadre du projet pilote «Les prairies de Biquette» du 17 mai au 13 juin 2021, conditionnellement à l'adoption par le comité exécutif et à l'entrée en vigueur de l'ordonnance autorisant la réalisation dudit projet pilote - Approuver le projet de convention à cette fin.

20.11 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214561005

Octroi d'une contribution financière non récurrente maximale de 10 000 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Pointe-de-l'île de Montréal (AQDR-PDÎ), pour le projet Aînés actifs à vélo 2021. Approbation du virement de crédit et d'une convention de contribution financière à cet effet.

20.12 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214561001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 148 352,48 \$, pour l'année 2021, et 90 000\$ pour l'année 2022, aux organismes Le Centre de promotion communautaire Le Phare et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021-2022. Approuver les 2 projets de convention.

20.13 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214561002

Accorder un soutien financier d'un montant maximum de 115 109 \$, pour l'année 2021, et de 110 109 \$ pour l'année 2022 aux quatre organismes suivants; Centre de promotion communautaire Le Phare, 1,2,3 Go! RDP, la Corporation de développement communautaire de la Pointe- Région Est de Montréal et Loisirs communautaires Le Relais du bout, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Approuver les 4 projets de convention à cet effet.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1212468004

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de mars 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 27 février 2021 au 26 mars 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de mars 2021.

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1217960003

Présentation des résultats financiers au 31 mars 2021, projetés au 31 décembre 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2021 comparé avec le 31 mars 2020.

30.03 Approbation des recommandations des comités et commissions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Dépôt du procès-verbal du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance du 10 novembre 2020

30.04 Budget - Virement / Annulation de crédits

CA Direction des travaux publics - 1218274001

Autoriser la modification du montant de l'affectation des surplus provenant des cours de services, à savoir, autoriser que 155 000 \$ soit retourné aux surplus de l'arrondissement et autoriser l'affectation de surplus de gestion de l'arrondissement de 155 000 \$ aux fins de travaux non capitalisables et autoriser les virements de crédits à cette fin.

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1214860002

Octroi d'une contribution financière aux organismes suivants, soit 500 \$ à Fond-Action Santé Communautaire Benise Normil et 500 \$ au Regroupement Jeunesse en Action pour l'organisation de leurs activités

40 – Réglementation

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

40.01 Rapport de consultation publique

CA Direction des services administratifs et du greffe

Dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat de bonne tenue de la consultation écrite tenue du 14 au 29 avril 2021 concernant le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, pour un terrain situé sur la rue Sherbrooke, entre la 50e Avenue et la 51e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

40.02 Rapport de consultation publique

CA Direction des services administratifs et du greffe

Dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat de bonne tenue de la consultation écrite tenue du 13 avril au 28 avril 2021 concernant la demande de dérogation mineure pour le 12406, 6e avenue - District de Rivière-des-Prairies.

DÉROGATION MINEURE

40.03 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1215909007

Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure, relativement à la marge de recul arrière minimale d'un bâtiment unifamilial jumelé situé au 12406, 6e Avenue, sur le lot numéro 1 056 689 - District de Rivière-des-Prairies.

PIIA

40.04 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1213469005

Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne à plat pour un commerce situé au 12910, rue Sherbrooke Est, sur le lot numéro 1 504 280 - District de Pointe-aux-Trembles.

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1210394003

Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des plans relatifs à l'affichage pour un bâtiment commercial situé au 13500, boulevard Métropolitain Est, autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-115, sur le lot numéro 6 220 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles.

ORDONNANCE

40.06 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1213163002

Ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021. Édition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1212700002

Titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100191516, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 36
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

**Dossier # : 1217288002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M.Louis Lapointe, directeur des travaux publics à déposer deux (2) propositions de projets de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles pour une aide financière dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) - Appel de projet 2021-2025.

Il est recommandé :

D'autoriser M.Louis Lapointe, directeur des travaux publics à déposer deux (2) propositions de projets de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, auprès du Service des grands parcs, du Mont Royal et des sports de la Ville de Montréal, pour une aide financière dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) - le premier projet visé est l'aménagement d'un vestiaire unique, le remplacement des chaudières et les travaux connexes dans le centre aquatique de Rivière-des-Prairies et le second projet est l'étanchéité du bassin et la mise aux normes du système de filtration de la piscine Saint-Georges - appel de projet 2021-2025.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-23 12:24

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217288002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M.Louis Lapointe, directeur des travaux publics à déposer deux (2) propositions de projets de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles pour une aide financière dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) - Appel de projet 2021-2025.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont Royal et des sports de la Ville de Montréal exige que tout projet présenté dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) soit appuyé par une résolution du conseil d'arrondissement autorisant le dépôt de la demande de soutien financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

Le Programme aquatique de Montréal (PAM) est mis en place pour permettre aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière de la Ville de Montréal et mener à bien des projets d'immobilisation aquatique dans son parc immobilier.

L'Arrondissement qui désire présenter un projet dans le cadre du PAM doit soumettre une résolution de son conseil d'arrondissement .

L'Arrondissement souhaite déposer deux (2) projets prioritaires cette année, distribués dans les deux districts de son territoire. Ces projets d'envergure permettront aux citoyens de profiter d'une offre sportive bonifiée et qui suit les tendances actuelles.

Le premier bâtiment visé par l'arrondissement est le centre aquatique de Rivière des Prairies, les principaux projets présentés seront : l'aménagement d'un vestiaire unique, le remplacement des chaudières, la réfection de l'enveloppe extérieure et certains travaux connexes.

Le second est le projet de mise aux normes du système de filtration du pavillon des baigneurs Saint Georges et la réfection de l'étanchéité du bassin de la piscine.

JUSTIFICATION

L'obtention d'une telle subvention permettra à l'arrondissement de financer à 100% les projets déposés dans le cadre du programme aquatique de Montréal (PAM) appel de projet 2021-2025. Tel qu'annoncé dans le programme PAM, l'aide financière de la Ville de Montréal, correspond à 100 % des coûts admissibles pour un maximum de :

- 7,0 M\$/projet - piscine et complexe aquatique intérieur
- 4,0 M\$/projet - piscine et complexe aquatique extérieur (incluant pavillon)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présentation de la candidature ne nécessite aucuns frais.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas de non-présentation de la candidature, l'arrondissement perdra une opportunité de financer deux projets d'envergure.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du conseil d'arrondissement: mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lamia GHERSI
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-15

Louis LAPOINTE
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1214281013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques à déposer les demandes pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, auprès du Service des grands parcs, du Mont Royal et des sports de la Ville de Montréal, pour une aide financière dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures.

Il est recommandé :

D'autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques à déposer les demandes pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, auprès du Service des grands parcs, du Mont Royal et des sports de la Ville de Montréal, pour une aide financière dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-26 17:11

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques à déposer les demandes pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, auprès du Service des grands parcs, du Mont Royal et des sports de la Ville de Montréal, pour une aide financière dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont Royal et des sports (SGPMRS) de la Ville de Montréal exige que tout projet présenté dans le cadre de l'appel de projets 2021-2025 du Programme des installations sportives extérieures (PISE) soit appuyé par une résolution du conseil d'arrondissement autorisant le dépôt de la demande de soutien financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le Programme des installations sportives extérieures (PISE) est mis en place pour permettre aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière de la Ville de Montréal et mener à bien des projets d'immobilisation sportives dans les parcs. L'Arrondissement qui désire présenter un projet dans le cadre du PISE doit soumettre une résolution de son conseil d'arrondissement afin que celle-ci s'engage au respect des conditions du programme.

L'aide financière de ce programme correspond a un maximum de 80 % des coûts admissibles.

JUSTIFICATION

L'obtention d'une telle subvention permettra à l'arrondissement de financer une partie des projets déposés

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présentation de la candidature ne nécessite aucuns frais.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas de non présentation de la candidature, l'arrondissement perdra une opportunité de financer plusieurs projets d'envergure.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt des projets au SGPMRS d'ici le 28 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 23 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manuel BEAUCHAMP
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-04-26



Dossier # : 1214561003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des demandes de reconnaissance de trois (3) organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles, et ce, pour la période du 5 mai 2021 au 31 décembre 2023 ainsi que le retrait de deux organismes reconnus et édicton de l'ordonnance numéro OCA21-(RCA20-30098)-002 à cet effet.

Il est recommandé:

D'approuver la reconnaissance des trois (3) organismes suivants: Association récréotouristique Montréal-Nord (catégorie B) , Bouge-Bouge (catégorie B) ; Club de balle les oiseaux de Pointe-aux-Trembles (catégorie B).

De retirer la reconnaissance des deux organismes suivants : Club sportif les oiseaux de Pointe-aux- Trembles et Demi-marathon Pointe-de-l'île.

D'édicter l'ordonnance numéro OCA21-(RCA20-30098)-002, modifiant l'annexe C du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) numéro RCA2--30098, tel qu'amendé, à cet effet.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-23 16:41

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1214561003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des demandes de reconnaissance de trois (3) organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 5 mai 2021 au 31 décembre 2023 ainsi que le retrait de deux organismes reconnus et édition de l'ordonnance numéro OCA21-(RCA20-30098)-002 à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, adoptée en avril 2018, requiert l'approbation du conseil d'arrondissement pour octroyer le statut d'organisme "reconnu" à un organisme à but non lucratif qui intervient sur le territoire de l'arrondissement et qui respecte les critères d'admissibilité édictés dans la Politique.

Le présent dossier décisionnel est pour recommander l'approbation de la reconnaissance de trois (3) organismes à but non lucratif qui ont déposé une demande de reconnaissance et qui se conforment à tous les critères d'admissibilité, tels que décrits dans la Politique de reconnaissance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ainsi que le retrait de deux (2) organismes qui ne respectent plus ses obligations légales pour maintenir sa reconnaissance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 30 04 0094	Adoption de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.
CA18 30 09 0284	Approbation des demandes de reconnaissance de 35 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.
CA18 30 11 0356	Approbation des demandes de reconnaissance de 28 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.

CA18 30 12 0407	Approbation des demandes de reconnaissance de 36 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.
CA19 30 04 0083	Approbation les demandes de reconnaissance de 3 organismes à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 3 avril 2019 au 31 décembre 2023.
CA19 30 12 0453	Approbation des demandes de reconnaissance de 2 organismes à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 17 décembre 2019 au 31 décembre 2023.
CA20 30 07 0167	Approbation des demandes de reconnaissance de 3 organismes à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 7 juillet 2020 au 31 décembre 2023.
CA21 30 02 0014	Approbation de la demande de reconnaissance d'un organisme à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 3 février 2021 au 31 décembre 2023.
CA21 30 02 0013	Approbation des modifications à la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

DESCRIPTION

La demande de reconnaissance des trois organismes à but non lucratif, ci-après identifiée, a fait l'objet d'une analyse pour vérifier le respect des critères d'admissibilité et une catégorie a été attribuée à chacun d'eux en fonction de différents facteurs dont le statut juridique de l'organisme, le domaine d'intervention, l'offre de service et la provenance de la clientèle. Les trois organismes suivants ont déposé une demande de reconnaissance et ils se conforment à tous les critères d'admissibilité de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

1- Organisme : Bouge-Bouge (catégorie B)

La mission de l'organisme est de prévenir le décrochage physique chez les adolescents, les jeunes familles et les retraités et ce, par le rassemblement des acteurs de vie active dans les communautés. Leur vision est de créer la pérennité d'un mouvement pour des collectivités actives où la vitalité est durable. C'est par l'organisation d'événements publics dans le domaine des activités physiques et sportives que cet organisme réalise sa mission. Bouge Bouge organise plusieurs événements sur le territoire de la ville de Montréal en 2021.

Bouge-Bouge souhaite être reconnu par l'arrondissement afin de promouvoir les saines habitudes de vie des citoyens de l'arrondissement par le biais d'un événement course à pied sur les pistes cyclables de l'arrondissement à l'automne 2021. Il souhaite aussi prendre charge de l'événement demi-marathon et de développer d'autres événements sportifs.

2- Organisme: Association récréotouristique Montréal-Nord (La Route de Champlain) (catégorie B)

La mission de l'organisme est de développer et promouvoir des activités de plein air et récréotouristiques dans un but de démocratisation de l'accessibilité pour tous. La gestion professionnelle des risques et la mise en place de contexte favorisant les partenariats avec les intervenants des milieux municipaux, de l'environnement, de la sécurité en plein air (nautique), de l'interprétation de la faune et de la flore ainsi que du patrimoine bâti et historique, font partie intégrante de la démarche de cet organisme.

Cet organisme participe activement à la mise en place du sceau de qualité Route Bleue de la ville de Montréal. L'organisme a offert à l'arrondissement son expertise dans l'organisation et l'animation d'un site d'accès au fleuve Saint-Laurent situé à la Plage de l'Est, et plus spécifiquement pour assurer l'accessibilité sécuritaire et écoresponsable ainsi que permettre la découverte (volet programmation et animations éducatives) du fleuve par la Plage de l'Est, pour la population de l'arrondissement et pour le rayonnement de celui-ci. L'occupation du bâtiment du parc par l'organisme exige la reconnaissance par l'arrondissement. Cet organisme utilise comme appellation usuelle "La Route de Champlain" .

3- Organisme: Club de balle les oiseaux de Pointe-aux-Trembles (catégorie B)

La mission de l'organisme est d'organiser une ligue de balle-molle mixte pour les adultes. Suite aux changements au niveau de la gouvernance de l'organisme, les nouveaux administrateurs ont décidé de procéder à la dissolution de l'ancien organisme qui avait été créé en 1977 et de procéder à l'incorporation d'un nouvel organisme.

Retrait de la reconnaissance de deux organismes

1- Club sportif les oiseaux de Pointe-aux-Trembles :

L'organisme a été radié d'office par le Registraire des entreprises du Québec et de ce fait n'est plus conforme pour maintenir la reconnaissance de l'arrondissement. Par ailleurs, il est donc requis de procéder au retrait de la reconnaissance de cet organisme qui avait été reconnu par l'arrondissement en 2018 (CA18 30 09 0284) et pour lequel la reprise des activités a fait l'objet de la création d'un nouvel organisme qui a déposé une demande de reconnaissance sous un autre nom et matricule..

2- Demi-marathon Pointe-de-l'île

Le président de l'organisme nous a informé qu'il mettait fin à l'existence de l'organisme et par le fait même, n'organisait plus d'événements. L'organisme sera radié d'office par le Registraire des entreprises sous peu, par le fait qu'il n'a pas produit durant deux années consécutives sa déclaration annuelle. Par le fait même, l'organisme n'est plus conforme et ne respecte plus les critères de reconnaissance de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

La reconnaissance d'un organisme par le conseil d'arrondissement est un préalable pour obtenir du soutien de l'arrondissement depuis le 1er janvier 2019. La catégorisation des organismes permet de prioriser l'attribution du soutien et d'optimiser l'utilisation des ressources.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun soutien financier n'est lié au processus de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La reconnaissance des organismes à but non lucratif favorise le développement d'une meilleure qualité de vie pour les citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, contribuant ainsi au principe de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En fonction des ressources disponibles, les organismes reconnus peuvent bénéficier d'un soutien professionnel, promotionnel, financier, événementiel, physique et matériel, ce qui favorise le développement d'une offre de service de qualité sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La reconnaissance de ces organismes est un préalable pour avoir accès à du soutien de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021: suite à l'approbation par le conseil d'arrondissement, une lettre sera transmise à chacun des organismes reconnus pour officialiser leur reconnaissance, les informer de leur classification et des modalités reliées à celle-ci. Le maintien du statut d'organisme reconnu demeure conditionnel au respect des critères d'admissibilité. L'organisme reconnu doit informer son répondant de tout changement concernant sa gouvernance et respecter ses obligations pour maintenir sa reconnaissance. La reconnaissance se termine le 31 décembre 2023 et est renouvelable à la fin de ce terme, au terme duquel une demande de renouvellement est requise, selon la procédure en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-04-23



Dossier # : 1194281030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à l'entreprise Salvex Inc. au montant de 555 904,13 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Ernest-Rouleau secteur ouest et autorisation d'une dépense totale de 686 300,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission numéro RP-PARC19-11 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Salvex Inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 555 904,13 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement du parc Ernest-Rouleau secteur ouest, conformément à l'appel d'offres public RP-PARC19-11 (3 soumissionnaires), conditionnellement à l'obtention d'un accord du Ministère des Transports du Québec, propriétaire d'une partie du terrain visé;

D'autoriser une dépense de 686 300,80\$, taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Cet aménagement est conditionnel à l'obtention de l'accord du MTQ, propriétaire d'une partie du terrain sur lequel le projet se concrétisera (lot 1 058 977).

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2019-08-22 11:34

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1194281030**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à l'entreprise Salvex Inc. au montant de 555 904,13 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Ernest-Rouleau secteur ouest et autorisation d'une dépense totale de 686 300,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission numéro RP-PARC19-11 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le 17 mai 2018, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a entamé une démarche de participation citoyenne pour transformer des parcs identifiés sur le territoire. En 2019, deux projets imaginés et votés par la population seront réalisés : un à Rivière-des-Prairies et un à Pointe-aux-Trembles. Pour réaliser ces deux projets d'aménagement de parcs, les programmes ont fait l'objet d'une démarche citoyenne participative menant ultimement au vote de la population de l'arrondissement. Un comité de pilotage a été mis en place regroupant des représentants d'organismes communautaires de l'arrondissement, des élus et des professionnels de même qu'un consultant externe responsable de la coordination de l'ensemble du processus de la démarche participative. Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises afin de déterminer les règles et critères à respecter préalablement à l'invitation faite à la population.

Deux ateliers ont été tenus au mois de juin 2018 au cours desquels la population était invitée à proposer des interventions dans trois parcs de Rivière-des-Prairies et dans trois parcs de Pointe-aux-Trembles déjà identifiés par l'arrondissement. Au cours de l'été 2018, les professionnels de l'arrondissement ont traduit les idées présentées par les citoyens en programmes d'aménagement accompagnés d'estimation préliminaire de coûts. Au mois de septembre 2018, deux ateliers de bonification, auxquels la population était invitée à participer, ont été tenus menant à des programmes d'aménagement définitifs. Les six projets ont été soumis au vote de la population de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Le parc Ernest-Rouleau, d'une superficie d'environ 8 650 mètres carrés, et ceinturé par la rivière des Prairies, l'autoroute 25 et le boulevard Gouin a récolté le plus de votes dans le district de Rivière-des-Prairies.

Ce projet bénéficiera de la participation financière de 327 000 \$ d'Hydro-Québec dans le cadre du PMVI.

Cet aménagement est conditionnel à l'obtention de l'accord du MTQ, propriétaire d'une partie du terrain sur lequel le projet se concrétisera (lot 1 058 977).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 30 12 0465 - 4 décembre 2018 - Adhérer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et accepter la somme allouée dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et désigner la mairesse suppléante et le greffier dûment autorisés à signer la convention

DESCRIPTION

Les travaux de réaménagement seront concentrés dans la partie ouest et centre du site afin de bonifier les aspects de lieu de détente et les points d'observations sur le rivière. Concrètement, il s'agit de: l'aménagement d'un belvédère surélevé et couvert d'un abri, de la construction d'un nouveau sentier multifonctionnel traversant le parc avec implantation d'appareils d'exercices, d'ajout de mobilier (bancs balançant, chaises longues, tables à pique-nique), de l'aménagement d'une halte pour cyclistes avec support à bicyclette et station de réparation, de l'ajout de 15 arbres et la réfection d'une partie des aires gazonnées, et de l'amélioration de la sécurité des utilisateurs du parc par l'éclairage du belvédère et l'ajout de trois nouveaux lampadaires.

JUSTIFICATION

La période d'appel d'offres s'est étalée du 8 juillet 2019 au 9 août 2019 2019. Neuf (9) firmes ont été preneurs des documents d'appel d'offres et trois (3) d'entre elles (33%) ont déposé des soumissions, qui ont été jugées conformes. Conformément aux plans et devis de la soumission no RP-PARC19-11, la firme Salvex Inc. a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés.

À noter que le présent contrat est assujetti à l'obligation d'obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP), vue sa nature.

Firmes soumissionnaires	Prix avec taxes
Salvex inc.	555 904,13 \$
Lanco Aménagement Inc.	612 011,93 \$
E2R Inc.	663 316,07 \$
Dernière estimation réalisée (sans incidences et contingences)	447 812,68 \$
Coût moyen des soumissions conformes (<i>total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions</i>)	569 761,20 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (<i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>)	2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (<i>la plus haute conforme - la plus basse conforme</i>)	107 411 ,94 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (<i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>)	19%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (<i>la plus basse conforme - estimation</i>)	108 091,45 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (<i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>)	24 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (<i>la deuxième plus basse - la plus basse</i>)	107 411,94 \$
	19%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)
 $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$

L'écart de 24% entre la dernière estimation réalisée et le plus bas soumissionnaire s'explique principalement par le fait que les travaux à l'automne sont généralement plus élevés compte tenu des conditions météorologiques plus imprévisibles de cette saison. De plus, au bordereau de soumission, les plus grands écarts avec la dernière estimation se retrouvent aux items suivants: Terrassement et Électricité. Ces deux items représentent à eux seuls 75 % du dépassement des coûts par rapport à l'estimation.

La firme Salvex Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, a fourni l'autorisation de contracter un contrat/sous contrat public délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP).

Les validations requises à l'effet que la firme Salvex Inc., ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, cette firme est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville (voir analyse de conformité en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Grand total :

Entrepreneur : 555 904,13 \$

Contingences: 55 590,41 \$

Incidences : 74 806,26 \$

Total : 686 300,80 \$

Contingences :

Montant : **55 590,41 \$, taxes incluses.**

Ce montant est rajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la réalisation des travaux. Ces contingences correspondent au pourcentage recommandé pour un contrat de complexité normal

Détail des incidences:

Mobilier : 25 850,00 \$ (non-taxable)

Laboratoire : 8 956,25 \$

Archéologie: 40 000,00 \$

Total : 74 806,26 \$

Le coût maximal de ce projet est de 686 300,80\$ contingences, taxes et incidences incluses. Ce projet sera financé à 47.6 % par la participation financière d'Hydro-Québec dans le cadre du PMVI et à 52,4 % par le PTI de l'arrondissement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tel que stipulé dans les documents contractuels avec l'adjudicataire, les aménagements seront réalisés en suivant les principes du développement durable et contribueront à améliorer la qualité du milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-réalisation du projet ferait en sorte que la première démarche participative de l'arrondissement ne serait pas réalisée dans les délais promis. Elle entraînerait aussi la perte du financement accordé par Hydro-Québec.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communication seront réalisées afin d'informer les citoyens de la réalisation de ce parc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Septembre 2019

Fin des travaux: Novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles-Hervé AKA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Charles-Hervé AKA, 16 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-16

Manuel BEAUCHAMP
Architecte paysagiste

Martin COUTU
Directeur d'arrondissement adjoint



Dossier # : 1211528007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat aux Entreprises Daniel Robert inc au montant de 549 802,98\$ taxes incluses pour l'aménagement de deux terrains de pickleball et l'amélioration de l'éclairage des terrains de tennis et du terrain de balle au Parc ESPAT et autorisation d'une dépense total de 593 740,34 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission numéro PARC21-05 (4 soumissionnaires conformes). Autoriser l'utilisation du fonds de parcs de l'arrondissement pour un montant de 108 432,81 \$

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit aux Entreprises Daniel Robert inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 549 802,98 \$, taxes incluses pour l'aménagement de deux terrains de pickleball et l'amélioration de l'éclairage des terrains de tennis et du terrain de balle au Parc ESPAT, conformément à l'appel d'offres public PARC21-05 (4 soumissionnaires conformes).

D'autoriser une dépense de 593 740,34 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser l'utilisation du fonds de parcs pour un montant 108 432,81 \$

La dépense est assumée à 80 % par la ville centre et à 20 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-05-03 15:02

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1211528007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat aux Entreprises Daniel Robert inc au montant de 549 802,98\$ taxes incluses pour l'aménagement de deux terrains de pickleball et l'amélioration de l'éclairage des terrains de tennis et du terrain de balle au Parc ESPAT et autorisation d'une dépense total de 593 740,34 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission numéro PARC21-05 (4 soumissionnaires conformes). Autoriser l'utilisation du fonds de parcs de l'arrondissement pour un montant de 108 432,81 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles s'engage à offrir de nombreuses installations sportives de qualité afin de répondre adéquatement aux besoins de sa population. L'arrondissement souhaite également bonifier les installations existantes du territoire, notamment en assurant un éclairage adéquat de ses installations. Pour ce faire, l'arrondissement prévoit l'aménagement de deux terrains de pickleball éclairés situés à proximité de l'école secondaire Pointe-aux-Trembles. Ces nouveaux terrains sportifs seront adjacents aux terrains de basket-ball et au skatepark existants. Deux tours d'éclairages seront également ajoutées afin d'éclairer les nouveaux terrains. De plus, afin d'améliorer l'éclairage des plateaux sportifs de tennis et terrain de balle situés sur le même site, le remplacement des projecteurs des tours d'éclairage existantes est également intégré au présent projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0117 - 22 janvier 2020 - Prendre acte de la liste des 17 projets d'arrondissements prioritaires et bénéficiant d'une aide financière de 15,1 M\$ à la suite du deuxième appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

CA19 3010 0356 - 17 octobre 2019 - Autoriser M. Martin Coutu, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques à déposer quatre (4) propositions de projets pour réalisation dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles, auprès du Service des grands parcs, du Mont Royal et des sports de la Ville de Montréal, pour une aide financière dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures.

CE19 0409 - 13 mars 2019 - Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029.

DESCRIPTION

En plus d'ajouter deux nouveaux terrains de pickleball, le présent mandat inclut :

:

- la plantations de neuf arbres aux abords de l'aménagement ;
- l'installation de tables à pique-nique ;
- l'installation d'une nouvelle fontaine à boire ;
- l'ajout d'une corbeille à papiers ;
- l'éclairage des terrains de pickleball ;
- le remplacement des projecteurs des terrains sportifs existants (balle et tennis).

JUSTIFICATION

La réalisation de ce projet permettra de bonifier les installations sportives présentes dans ce parc.

Après discussion avec le service des affaires juridiques, le plus bas soumissionnaire, Civisol inc., a été rejeté, car il n'a pas fourni l'annexe H (lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire) tel que demandé au cahier des charges.

Conformément aux plans et devis de la soumission no. PARC21-05, la firme Les Entreprises Daniel Robert Inc. a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés.

SOUMISSIONS CONFORMES	TOTAL (taxes incluses)
Les Entreprises Daniel Robert Inc.	549 802,98\$
E2R inc.	565 639,06\$
Salvex Inc.	584 239,71\$
Pavage des Moulins inc.	612 871,37\$
Dernière estimation réalisée (\$)	545 115,00\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	4 687,98\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	0,86%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	15 836,08\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,88%

Grand total : Taxes incluses Crédits

Entrepreneur : 549 802,98 \$ 502 043,40 \$

Contingences: 38 486,21 \$ 35 143,04 \$

Incidences : 5 451,15 \$ 4 977,63 \$

Total : 593 740,34 \$ 542 164,07 \$

Contingences :

Montant : 38 486,21\$ taxes incluses.

Ce montant est rajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la réalisation des travaux. Ces contingences correspondent au pourcentage recommandé pour un contrat de complexité moyenne.

Incidences

Montant : 5 451,15 \$,

Laboratoire: 5 451,15 \$

Taxes incluses	Contrat	Contingences	Incidences
Terrain de Pickleball	336 623,23\$	23 563,63\$	5 451,15\$
Éclairage terrain sportifs	213 179,75\$	14 922,58\$	-

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des services en construction est d'un montant de 593 740,34 \$ contingences, taxes et incidences incluses. Le coût net de 542 164,07\$ net de ristournes sera assumée comme suit :

- Un montant maximal de 433 731,26 \$ net des ristournes proviendra du PTI du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre son Programme des installations sportives extérieures (Règlement d'emprunt de compétence locale # 20-027)
- Un montant maximal de 108 432,81 \$ net des ristournes proviendra du PTI de l'arrondissement et sera financé par le fonds de parcs de l'arrondissement

La dépense est assumée à 80 % par la ville centre et à 20 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux tel qu'indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

Le budget net requis (434 k\$) dans le cadre du PISE pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021-2025 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2021	2022	2023	Ultérieur	total
38375- Programme des installations sportives extérieures (PISE)	434	-	-	-	434

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communication seront réalisées afin d'informer les citoyens des aménagements prévus dans ce parc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Septembre 2021

Fin des travaux: Novembre 2021

Délais de réalisation de 90 jours

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mirabelle MADAH)

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 30 avril 2021
Dominique LEMAY, 30 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kim LAPOINTE
Agent(e) technique en architecture de paysage

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-29

Luc CASTONGUAY
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1214281011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à la firme Pépinière Y.Yvon Auclair et fils enr. au montant de 84 771,07 \$ taxes incluses pour la Fourniture d'arbres - Plantations en régie - et autorisation d'une dépense de 97 486,73 \$ taxes incluses, contrat de gré à gré numéro PARC SP21-10 (2 offres de services) et autoriser les virements de crédits nécessaires.

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Pépinière Y.Yvon Auclair et fils enr. au montant de 84 771,07 \$ taxes incluses pour la Fourniture d'arbres - Plantations en régie - et autorisation d'une dépense de 97 486,73 \$ taxes incluses, contrat de gré à gré numéro PARC SP21-10 (2 offres de services) et autoriser les virements de crédits nécessaires.

- D'autoriser une dépense de 97 486,73 \$, taxes incluses

- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-30 11:28

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à la firme Pépinière Y.Yvon Auclair et fils enr. au montant de 84 771,07 \$ taxes incluses pour la Fourniture d'arbres - Plantations en régie - et autorisation d'une dépense de 97 486,73 \$ taxes incluses, contrat de gré à gré numéro PARC SP21-10 (2 offres de services) et autoriser les virements de crédits nécessaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Rivière des Prairies - Pointe aux Trembles a comme objectif de planter 700 arbres en régie pour l'année 2021. Afin d'atteindre cet objectif, nous devons faire une première demande d'achat d'arbres en pépinière externe pour nos plantations planifiées ce printemps.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Les plantations des arbres de rues et de parcs ont été planifiées pour la saison estivale et les travaux seront faits par nos équipes à l'interne. Les arbres achetés en pépinière seront additionnés aux arbres fournis par la pépinière municipale.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du gré à gré, nous avons envoyé trois demandes de prix. Nous avons reçu deux offres de services jugées conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	TOTAL (taxes incluses)
Pépinière Y.Yvon Auclair et fils enr.	84 771,07\$
Pépinière Dominique Savio Ltée	31 924,19\$
Dernière estimation réalisée	81 592,22\$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)	84 771,07\$ - 81 592,22\$ <hr/> 3178,85\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100	4%

Le présent dossier vise à retenir l'offre de services reçue de la pépinière Y.Yvon Auclair et fils enr. qui nous offre la majorité des arbres demandés, 286 arbres sur 331 demandés soit 80% de la commande.

La deuxième offre de services reçue de la pépinière Dominique Savio Ltée n'offre que 145 arbres sur 331 demandés soit 43% de la commande.

La comparaison des deux offres de services est donc difficile car les prix varient d'une espèce à l'autre, l'analyse est donc basée sur les quantités offertes versus les quantités demandées.

Il importe également de préciser qu'en raison de la COVID et des nombreux projets, nous constatons une hausse des prix des végétaux ce qui peut expliquer en partie l'écart entre l'estimation initiale de l'arrondissement et l'offre de services reçue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant

Taxes incluses Montant net

Contrat : 84 771,07 \$ 77 407,29 \$

Contingences: 12 715,66 \$ 11 611,09 \$

Grand total : 97 486,73 \$ 89 018,38 \$

Contingences (15% du montant soumis) :

Total: 12 715,66 \$, taxes incluses

Ce montant est rajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la déroulement du mandat ou bonifier la commande existante des arbres manquants.

Le coût maximal de ces biens et services est de 97 486,73 \$ taxes incluses. Ces biens et services seront financés 100% par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce mandat nous permet de bonifier notre foresterie urbaine en augmentant notre couvert végétal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de l'octroi du contrat retarderait les activités de plantation de l'arrondissement et limiterait également le choix et la disponibilité des végétaux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021 : Sélection des arbres en pépinière

Mai 2021 : Début de la livraison des végétaux, à raison de 40 arbres par livraison (ces arbres seront entreposés dans la jauge de l'arrondissement)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 21 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline SCHEFFER
Agente technique en horticulture et arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-04-21



Dossier # : 1204395003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'une somme additionnelle de 17 650 \$ à la convention signée entre la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la mise en œuvre du Programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM), pour la période de juillet 2020 à juillet 2021, faisant passer la valeur totale de la convention de 22 000 \$ à 39 650 \$ et autorisation d'une dépense au même montant.

Il est recommandé :

D'autoriser l'ajout d'une somme additionnelle de 17 650 \$ à la convention signée entre la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la mise en œuvre du Programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM), pour la période de juillet 2020 à juillet 2021, faisant passer la valeur totale de la convention de 22 000 \$ à 39 650 \$;

D'autoriser une dépense au même montant;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-26 10:56

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1204395003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'une somme additionnelle de 17 650 \$ à la convention signée entre la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la mise en œuvre du Programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM), pour la période de juillet 2020 à juillet 2021, faisant passer la valeur totale de la convention de 22 000 \$ à 39 650 \$ et autorisation d'une dépense au même montant.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la convention de services accordée à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), pour la mise en œuvre du Programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM), une dépense maximale de 22 000 \$ avait été prévue sur une période d'une année, soit de juillet 2020 à juillet 2021 (résolution CA20 30 07 0209).

La dépense de 22 000 \$, approuvée en juillet dernier, était répartie comme suit:

- 2020 : 9 200 \$
- 2021 : 12 800 \$

Les coûts liés au programme CSRM de la SPCA de Montréal ont été plus élevés que prévu pour les années 2020 et 2021. En effet, le budget prévu s'avère insuffisant, basé sur la facturation soumise à ce jour, un déficit de 17 650 \$ est à prévoir. L'estimation de ce déficit a été établie selon les données présentées au tableau suivant :

Programme CSRM de la SPCA 2020-2021 (facturation)

2020	Août	5430 \$	Calculs : <i>Moyenne de la facturation soumise par la SPCA entre septembre 2020 et mars 2021 + 15% (marge de sécurité)</i> $20620.00 \$ / 7 = 2945.71 \$$ $2945.71 \$ \times 15\% = 3387.57$ (3400.00 \$ arrondi) <i>Ce montant est appliqué en prévision de la facturation des mois d'avril, mai, juin et juillet 2021.</i>
	Sept	3820 \$	
	Oct	4820 \$	
	Nov	4040 \$	
	Déc	1780 \$	
2021	Jan	2340 \$	
	Fév	1920 \$	
	Mars	1900 \$	

<i>Avril</i>	3400 \$
<i>Mai</i>	3400 \$
<i>Juin</i>	3400 \$
<i>Juillet</i>	3400 \$
Total :	39650 \$
Dépense prévue :	22000 \$
Déficit :	17650 \$

Une somme additionnelle de 17 650 \$ est donc requise afin de supporter cette entente avec la SPCA jusqu'en juillet 2021. En effet, cette somme est nécessaire étant donné la très grande implication des citoyens pour cette cause, ce qui va bien au-delà des attentes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian HUBERT
Agent technique en architecture

IDENTIFICATION **Dossier # :1204395003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), une convention de services pour la mise en œuvre du Programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM) pour une période d'un an à compter de la signature de la présente entente, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 22 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme CSRM de la SPCA de Montréal est un partenariat entre la SPCA de Montréal, les municipalités et arrondissements participants et les citoyens afin de gérer efficacement les populations de chats errants sauvages sur un territoire donné. De nombreuses régions en Amérique du Nord et en Europe ont constaté les avantages à long terme d'un programme CSRM en place et actif dans la communauté et ont convenu de financer un certain nombre d'interventions chirurgicales par année pour ces chats. Afin d'assurer la réussite du programme, la SPCA de Montréal s'associe à des citoyens et des agents municipaux chargés du contrôle des animaux pour offrir un programme avant-gardiste et efficace.

Ce programme a pour but de stériliser des chats vivant à l'extérieur sans aucune preuve de propriété. Une fois stérilisés, nous voulons nous assurer qu'une fois ramenés dans leur milieu extérieur, le chat sera nourri et aura un endroit isolé et sec pour se réfugier quand il fait mauvais ou froid en saison hivernale. Nous cherchons à travailler directement avec des gens qui se préoccupent de ces chats afin de soutenir leur travail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 30 07 0247: D'octroyer à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), un contrat de services pour la mise en œuvre du Programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM) pour une période d'un an à compter de la signature de la convention (pour la période de juillet 2019 à juillet 2020). D'autoriser une dépense maximale à cette fin de 22 000 \$. Le montant annuel de 22 000 \$ était réparti de la façon suivante : 2019 (9 200 \$) et 2020 (12 800 \$) - sommaire 1193971004.

CA19 30 03 0057 : D'autoriser l'ajout d'une somme additionnelle de 12 000 \$ à la convention signée entre la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la mise en oeuvre du Programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM), pour la période du 26 juillet 2018 au 25 juillet 2019, faisant ainsi passer la valeur totale de la convention de 10 000 \$ à 22 000 \$ - sommaire 1181652001.

CA18 30 07 0273 : D'approuver la convention de service avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), pour la mise en œuvre du Programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRМ) pour une période d'un an à compter de la signature de la présente convention. D'autoriser une dépense maximale de 10 000 \$ à cette fin. Le montant annuel de 10 000 \$ était réparti de la façon suivante : 2018 (4 300 \$) et 2019 (5 700 \$) - sommaire 1181652001.

La présente entente a pour objet de définir les devoirs et obligations des parties pour mener à bien un programme de capture, stérilisation, relâche et maintien des chats errants sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Le but est de stabiliser des colonies de chats errants dans l'arrondissement.

Ce tableau indique le nombre d'interventions effectuées depuis le début du programme.

	Castration	Hystérectomie	Euthanasie	Total mensuel
Septembre 2018	7	4	1	12
Octobre 2018	15	16	0	31
Novembre 2018	4	7	0	11
Décembre 2018	8	12	0	20
Janvier 2019	9	6	3	18
Février 2019	5	6	2	13
Mars 2019	4	4	1	9
Avril 2019	9	7	0	16
Mai 2019	4	1	1	6
Juin 2019	7	11	1	19
Juillet 2019	8	11	0	19
Août 2019	8	5	1	14
Septembre 2019	10	5	2	17
Octobre 2019	8	6	0	14
Novembre 2019	10	10	0	20
Décembre 2019	0	3	0	3
Janvier 2020	0	1	0	1
Février 2020	2	1	0	3
Mars 2020	6	4	1	11
Avril 2020	-	-	-	* Covid-19
Mai 2020	-	-	-	* Covid-19
Juin 2020	2	11	0	13
Total	126	131	13	270

DESCRIPTION

La SPCA de Montréal sait qu'il faut obtenir la proportion minimale de 80 % d'individus félins stérilisés sur un territoire donné pour en voir des résultats tangibles sur le contrôle et la gestion des populations vivant à l'extérieur. Il faut donc prioriser la stérilisation de la plupart des chats d'une même colonie de façon à stabiliser la population de celle-ci plutôt que de stériliser quelques chats ici et là de différentes colonies. La méthode CSRМ a donc un impact direct qui se ressent immédiatement dans une région donnée si la méthode est appliquée correctement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant annuel de 22 000 \$ pour le présent dossier est réparti de la façon suivante :

2020 : 9 200 \$

2021 : 12 800 \$

Imputation

2424.0010000.303743.02805.54590.014447.0000.000000.000000.00000.00000

AF - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles / Budget régulier / RDP - Permis et inspections / Fourrière municipale et contrôle des animaux / Autres services techniques / Fourrière et contrôle animal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette mesure permettra d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette mesure, la surpopulation des chats errants se poursuivra et il en sera plus difficile de contrôler cette problématique.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début prévu du contrat: À la signature de l'entente

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles-Hervé AKA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Charles-Hervé AKA, 13 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian HUBERT
Agent Technique en Architecture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-13

Daniel DESHAIES
Chef de division - Permis et inspection



Dossier # : 1205313002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à l'organisme sans but lucratif Montréal en Histoires, relatif au développement, à la conception, à la réalisation et à la diffusion d'un tableau Cité Mémoire à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles jusqu'au 31 décembre 2031. Autorisation d'une dépense de 470 611,07 \$, taxes incluses. Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 429 730,63 \$ et approbation des virements de crédit à cette fin.

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat gré à gré à l'organisme sans but lucratif Montréal en Histoires, au montant de 470 611,07 \$ pour le développement, à la conception, à la réalisation et à la diffusion d'un tableau Cité Mémoire à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 4 mai 2021 au 31 décembre 2031 ;

D'autoriser une dépense de 470 611,07 \$ taxes incluses ;

D'autoriser l'affectation de surplus de gestion pour un montant de 429 730,63 \$ et approuver les virements de crédit ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-05-04 16:39

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205313002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à l'organisme sans but lucratif Montréal en Histoires, relatif au développement, à la conception, à la réalisation et à la diffusion d'un tableau Cité Mémoire à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles jusqu'au 31 décembre 2031. Autorisation d'une dépense de 470 611,07 \$, taxes incluses. Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 429 730,63 \$ et approbation des virements de crédit à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles met en valeur le patrimoine culturel de son territoire. Dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, l'organisme Montréal en Histoires a collaboré avec l'arrondissement et contribue depuis à l'animation du site du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles ainsi qu'à la diffusion de contenu historique propre à ce bien culturel, au travers d'une application mobile sur appareils intelligents. Aujourd'hui, l'arrondissement souhaite poursuivre et développer la mise en valeur du patrimoine culturel du territoire en le rendant davantage accessible aux résidents et aux visiteurs. Pour ce faire, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a fait appel à Montréal en Histoires pour son expertise reconnue en matière de dynamisation de l'espace urbain, de création de contenu historique et patrimonial ainsi que d'expérimentation technologique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 30 06 0217	Octroyer un contrat gré à gré à l'organisme sans but lucratif Montréal en Histoires pour le développement d'une offre techno-historique sur le territoire de l'arrondissement en 2019. Autoriser d'une dépense de 104 052,38 \$, taxes incluses, à cet effet.
-----------------	--

DESCRIPTION

Montréal en Histoires est un organisme à but non lucratif dont la mission est de développer et réaliser des projets permettant aux montréalais et aux visiteurs de découvrir, d'explorer et de célébrer l'histoire de la métropole. Depuis 2015, l'organisme déploie de nombreux projets sur le territoire montréalais; l'oeuvre Cité Mémoire, créée par Michel Lemieux et Victor Pilon en collaboration avec Michel-Marc Bouchard, des parcours d'expériences techno-

historiques accessibles notamment par le biais d'une application mobile sous forme de points d'intérêt et de réalités augmentées, et des bornes de réalité virtuelle installées sur le domaine public.

En 2019, l'organisme a réalisé une étude de mise en valeur du patrimoine culturel de l'arrondissement, incluant les trois volets suivants :

- la réalisation au sein de l'application mobile de Montréal en Histoires d'un parcours de trois points d'intérêt reliant la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles et le Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles dans le contexte de son 300e anniversaire;
- la réalisation d'une étude de définition et d'orientation technique concernant la production d'une intervention techno-historique adaptée dans la navette fluviale reliant le Vieux-Pointe-aux-Trembles et le Vieux-Port de Montréal;
- la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la création et la production d'un tableau Cité Mémoire dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

La présente entente confirme la volonté de l'arrondissement à mettre en valeur de façon innovante et distinctive le patrimoine de son territoire par la réalisation d'un tableau Cité Mémoire à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles, suite à l'étude de faisabilité déposée par Montréal en Histoires.

JUSTIFICATION

Ce projet techno-historique novateur confèrera à l'arrondissement un rayonnement majeur au sein de la métropole. Par ailleurs, celui-ci s'inscrit dans une volonté de développement récréotouristique du territoire, dont la réalisation marquera un jalon important. L'organisme Montréal en Histoires se spécialise dans la réalisation de projets d'ampleur au niveau technologique, historique et culturel. L'organisme a assumé la création et la production de plus de 23 tableaux Cité Mémoire sur le territoire de la Ville de Montréal, principalement dans les secteurs du Vieux-Montréal et du Vieux-Port de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat net est de 429 730.63\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en valeur du patrimoine de façon novatrice au sein de l'espace public favorise une accessibilité accrue à la culture pour les citoyens. Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie et une revitalisation durable des espaces publics. Le récréotourisme permet un développement économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de services permettra la réalisation d'un projet novateur et de grande envergure en matière de développement culturel, patrimonial ainsi que récréotouristique.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'ensemble des démarches et travaux reliés à la réalisation du tableau Cité Mémoire à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles s'effectueront dans le respect des consignes gouvernementales et normes sanitaires en vigueur visant à freiner la propagation de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée par service des communications de l'arrondissement, en collaboration avec Montréal en Histoires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier de réalisation est inclus dans la description du projet, en pièce jointe au présent sommaire.

La création et production du projet se réaliseront sur une période de 10 mois, à partir la signature de l'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Ghyslain WILSON)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 24 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie PICARD GUILLEMETTE
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-04-27



Dossier # : 1214281008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente de co-gestion à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et l'organisme Pépinière Espaces collectifs, pour le projet «Coeur de vie, coeur d'enfant au bord du St-Laurent » dans le cadre de l'espace public «Place du Village», volet été 2021.

Il est recommandé,

D'approuver le projet d'entente de co-gestion à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et l'organisme Pépinière | Espaces collectifs, pour le projet «Coeur de vie, coeur d'enfant au bord du St-Laurent » dans le cadre de l'espace public «Place du Village», volet été 2021.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-05-03 16:01

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente de co-gestion à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et l'organisme Pépinière Espaces collectifs, pour le projet «Coeur de vie, coeur d'enfant au bord du St-Laurent » dans le cadre de l'espace public «Place du Village», volet été 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la revalorisation et l'animation de l'espace public «Place du Village», l'arrondissement désire implanter des aménagements ludiques pour la saison estivale 2021. Afin de mettre en place ce projet, l'arrondissement a reçu l'offre de services professionnels de la part de l'organisme à but non lucratif Pépinière | Espaces collectifs.

Cet organisme s'occuperait du volet été 2021 du projet en ce qui a trait à l'entretien, l'animation des lieux, ainsi que la médiation avec la communauté locale à l'aide d'une entente de co-gestion de l'espace. Cette entente est d'une durée d'un an et pourrait être renouvelable sur trois ans, tout dépendant du succès et des retombées du projet à l'été 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 04 0098 (1214281007) - Octroyer une contribution financière à Pépinière | Espaces collectifs pour un montant maximum de 30 000 \$, taxes incluses, pour le projet «Coeur de vie, coeur d'enfant au bord du St-Laurent » dans le cadre de l'espace public «Place du Village» et approuver l'offre de service à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et l'organisme.

DESCRIPTION

Le mandat de Pépinière | Espaces collectifs est de voir à la cohérence du projet avec les acteurs de la communauté locale et du milieu. Cette partie du projet a pour objectif de faire la transition vers un aménagement final et de fédérer la communauté avoisinante tout au long du processus.

Une fois les démarches de consultations terminées, l'équipe de Pépinière | Espaces collectifs sera responsable de proposer un aménagement ludique de l'espace public «Place du Village» et de présenter un calendrier d'activités en lien avec les acteurs et ressources du

quartier. Le tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur liées à la pandémie COVID-19.

La gestion de cet espace et des aménagements sera déterminée à l'intérieur de l'entente de co-gestion intervenue entre l'arrondissement et l'organisme.

L'inauguration du site sera réalisée au début de l'été 2021.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de concert avec l'organisme Pépinière | Espaces collectifs ont organisé une journée de consultation publique citoyenne, en mars 2020, pour valider l'idéologie de bonifier cet espace public, augmenter l'animation du lieu et le rendre plus attractif à la population. Cette consultation a permis de déterminer les besoins et souhaits de la population afin de proposer à l'arrondissement des aménagements ludiques sur cet espace public.

De plus, ce projet privilégiera le maillage des différentes interventions (Marché public, événements, acteurs locaux, etc.) se déroulant dans cet espace public pour offrir un milieu de vie répondant aux besoins de la population et participant à favoriser le Vivre ensemble. Les tenants et aboutissants de ce maillage et coordination est déterminés dans l'entente de co-gestion entre l'arrondissement et l'organisme.

Le tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur liées à la pandémie COVID-19.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière a déjà été octroyée (GDD 1204281007) et aucune autre contribution n'est prévue.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de l'entente au CA de mai 2021 est essentiel à la réalisation du projet pour l'été 2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Des mesures seront mises en place afin d'encadrer l'activité et de respecter les exigences gouvernementales en matière de santé et de sécurité publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée par l'arrondissement pour informer la population du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA 6 avril 2021: Octroi du mandat pour réaliser le projet

- CA Mai 2021: Entérinement de l'entente de co-gestion de l'espace et des aménagements entre l'arrondissement et l'organisme
- Juin 2021: Début des aménagements ludiques de Coeur de vie, coeur d'enfant au bord du St-Laurent

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 22 avril 2021
Julie BOISVERT, 19 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie LAVIGNE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-04-22

**Dossier # : 1211528010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention avec l'organisme Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre de marché public dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021. Octroi d'une contribution financière aux Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour un montant de 40 000 \$ et édicition des ordonnances les autorisant.

Il est recommandé:

D'approuver la convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'organisme "Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles", pour la tenue d'un marché public pour l'année 2021.

D'octroyer une contribution financière de 40 000 \$ (taxes incluses) à cet organisme pour l'année 2021.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance numéro OCA21-(M-2)-001 jointe à la présente, permettant l'établissement d'un marché public dans le quartier de Pointe-aux-Trembles sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro OCA21-(B-3)-001 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA21-(P-1)-001 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé (article 315)), l'ordonnance numéro OCA21-(RCA09-Z01)-002 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'autoriser le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques ou son représentant, à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-23 12:33

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1211528010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention avec l'organisme Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre de marché public dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021. Octroi d'une contribution financière aux Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour un montant de 40 000 \$ et édicition des ordonnances les autorisant.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'assurer la réouverture du marché public pour l'année 2021 à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles, le conseil d'arrondissement doit se prononcer sur l'octroi d'une contribution financière. Depuis la première année d'opération en 2011, l'arrondissement a octroyé à l'organisme promoteur une contribution financière annuelle pour soutenir l'organisation d'un marché public dans le quartier de Pointe-aux-Trembles. Le montage financier de l'organisme démontre qu'un soutien financier est nécessaire pour en assurer sa pérennité.

L'approbation du conseil d'arrondissement est requise pour autoriser l'occupation temporaire du domaine public afin de déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 8 (vente) et article 3 (consommation d'alcool);
- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01, a.315) affichage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 30 06 0144	Approbation de l'entente avec l'organisme Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre de marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre de marchés publics pour l'année 2020. Ordonnances les autorisant et octroi d'une contribution financière aux Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour un montant de 40 000 \$.
CA19 3006 0177	Approbation de l'entente avec l'organisme Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre de marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre de marchés publics pour l'année 2019. Ordonnances les autorisant et

sont nécessaires. Le présent dossier permettra d'autoriser la tenue du marché à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles par ordonnance, ainsi que l'autorisation d'occupation du domaine public et d'édicter, les ordonnances y autorisant, selon le cas: le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, l'affichage, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés, aux dates et heures mentionnées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière est déjà prévue au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'appui offert dans le cadre de cette entente fait partie de l'action « Favoriser les collaborations, soutenir les partenaires et assurer une présence dans les concertations locales », action incluse à l'objectif « Améliorer la cohésion sociale et favoriser l'engagement citoyen », identifié dans le Plan local de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation du Conseil d'arrondissement, la programmation des marchés publics ne pourra être réalisée. L'apport budgétaire de l'arrondissement vient compléter le montage financier de l'organisme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées par l'arrondissement dans les journaux locaux. L'organisme mandataire assumera les activités de communication et identifiera le soutien de l'arrondissement dans toutes ses publications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le commissaire au développement économique responsable du dossier assumera le suivi des obligations relatives à la convention et la coordination du soutien.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 30 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karim ELFILALI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-19

Luc CASTONGUAY
Directeur - Développement du territoire et des
études techniques



Dossier # : 1191790001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière supplémentaire à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. au montant maximal de 16324 \$, pour le projet Point de mire, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse, et approbation de la convention modifiée à cet effet.

Il est recommandé:

D'octroyer une contribution financière supplémentaire maximale de 16 324 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour la poursuite du projet « Point de mire » dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse.

D'approuver la convention modifiant l'entente intervenue entre la ville de Montréal et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. établissant les modalités et conditions des versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Les dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2020-08-19 10:48

Signataire :

Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe



Dossier # : 1191790001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification du montant de la contribution financière octroyée à l'organisme Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles (CA20 30 09 0227) pour un montant total de 9 037.46 \$ pour le projet Point de mire dans le cadre du programme Fonds local en délinquance jeunesse 2020. Approuver le projet de convention amendée à cet effet.

Il est recommandé:

D'approuver le projet de convention amendée entre la Ville de Montréal et Société
Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles.

De modifier le montant d'octroi supplémentaire à 9 037,46 \$ à être octroyé pour le projet
« Point de mire ».

D'imputer cette dépense conformément aux financières inscrites au dossier décisionnel.

De demander la remise du résiduel de la contribution financière de la Ville, à la Société
Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, au montant de 7 286,54 \$, suite à la décision
du conseil d'arrondissement à cet effet.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-26 10:58

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1191790001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière supplémentaire à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. au montant maximal de 16324 \$, pour le projet Point de mire, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse, et approbation de la convention modifiée à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Au conseil d'arrondissement de décembre 2019, le projet de travail de milieu *point de mire* fut présenté, approuvé et reconduit pour le quartier de Pointe-aux-Trembles pour un montant de 26 900 \$. Cela dit, en 2019 les montants disponibles pour le fond local en délinquance ne furent pas entièrement dépensés. De ce fait, le comité de pilotage du collectif jeunesse de Pointe-aux-Trembles a demandé l'autorisation à l'Arrondissement d'utiliser une partie des sommes disponibles dans l'enveloppe Fonds local en délinquance pour augmenter les heures prévues au projet de travail de milieu de sorte de bénéficier d'une ressource à temps plein en travail de milieu. La direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social accueille favorablement cette demande.

Dans ce contexte, un octroi supplémentaire est requis pour permettre la réalisation du projet jusqu'au 30 décembre 2020. Par conséquent, les articles 5.1 et 5.2 de la convention de la contribution financière sont modifiés . Cette convention modifiée vient changer les dates, les montants du 3e versements et ajouter un 4e versement tout en prévoyant les modalités relatives à ce dernier versement, le tout pour correspondre cet octroi supplémentaire.

Dans le budget de l'approbation du projet (CA19 30 12 0458); le montage financier prévoyait l'utilisation du surplus de l'année 2019 du programme du Fonds local en délinquance jeunesse. Une contribution financière maximale de 16 324 \$ est donc requise pour permettre la poursuite du projet jusqu'au 30 décembre 2020 afin de financer le salaire de la travailleuse du milieu au taux horaire de 19 \$ de l'heure, pour 35 heures par semaine, pour une période de 24 semaines, soit du 1er juillet 2020 au 30 décembre 2020. La contribution à l'organisme couvre également le salaire de la conseillère en prévention qui soutient le travail de milieu.

Le projet Point de mire qui a débuté le 1er janvier 2020 est la poursuite du travail de milieu implanté en 2019. Ce projet permet le maintien de cette nouvelle ressource pour le quartier de Pointe-aux-Trembles. Le travailleur de milieu accorde une attention particulière aux jeunes vulnérables en situation de décrochage social et scolaire, en plus

de viser une intervention spécifique auprès des jeunes filles âgées de 13 à 21 ans, à risque de violence amoureuse ou sexuelle.

Plus spécifiquement, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- 1) Développer des liens significatifs avec les jeunes marginalisés de 13-21 ans.
- 2) Intervenir auprès des jeunes filles de 13-21 ans vivant des situations à risque de violence amoureuses ou sexuelle.
- 3) Sensibiliser, accompagner et soutenir les familles dans leur réalité avec leur jeune en situation de vulnérabilité.
- 4) Accentuer les liens et arrimer les approches entre les intervenants jeunesse.
- 5) Renforcer l'accompagnement et les liens significatifs auprès des filles ciblées par le projet de mentorat du Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles.

La collaboration des acteurs impliqués permet de maintenir une veille sur la question de la délinquance dans le quartier de Pointe-aux-Trembles et de former un filet social auprès des jeunes en situation de vulnérabilité, particulièrement chez les jeunes filles. Le projet Point de mire contribue au renforcement de la cohésion sociale et du sentiment de sécurité afin d'assurer une meilleure qualité de vie dans le quartier de Pointe-aux-Trembles.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles-Hervé AKA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Charles-Hervé AKA, 19 août 2020

Julie BOISVERT, 18 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandy DESANGES

conseiller(ere) en développement communautaire

IDENTIFICATION**Dossier # :1191790001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification du montant de la contribution financière octroyée à l'organisme Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles (CA20 30 09 0227) pour un montant total de 9 037.46 \$ pour le projet Point de mire dans le cadre du programme Fonds local en délinquance jeunesse 2020. Approuver le projet de convention amendée à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

Le suivi budgétaire joint au rapport final pour le projet Point de mire qui s'est terminé le 31 décembre 2020 démontre un solde non dépensé de 7 286,54 \$ de la contribution financière supplémentaire versée par l'arrondissement au montant de 16 324 \$ (CA20 30 09 0227) dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse de l'arrondissement pour l'année 2020.

Par conséquent, il est proposé que le résiduel au montant de 7 286,54 \$ soit remis à l'arrondissement. Donnant suite à la décision de l'arrondissement, Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles procédera au remboursement du résiduel du projet Point de mire.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 26 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1191790001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 23 100 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour le « projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse » et octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 26 900 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour le projet « Point de mire », dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse 2020. Approuver les conventions et les virements à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, l'Arrondissement s'est donné comme priorité de réduire la délinquance jeunesse sur le territoire. Afin de dresser un état de situation, un contrat de services professionnels fut octroyé au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour concevoir un diagnostic local de sécurité en matière de délinquance juvénile. Celui-ci comprend une analyse de la situation en fonction des données policières fournies par le SPVM, en collaboration avec le poste de quartier. Un volet qualitatif a également été intégré par la tenue de groupes de discussion auprès des acteurs jeunesse, des jeunes, et des citoyens pour s'assurer d'y inclure les perceptions et témoignages de ces divers groupes.

Au terme de la réalisation de ce diagnostic, un processus de résolution de problème fut réalisé avec les acteurs jeunesse du territoire. Cet exercice a permis de cerner les causes sous-jacentes à la délinquance et d'identifier des objectifs prioritaires d'intervention pour tout le territoire.

Pour le quartier de Pointe-aux-Trembles, la problématique de la violence interpersonnelle sous toutes ses formes chez les jeunes fut ciblée. La concertation jeunesse s'est mobilisée autour des quatre grandes causes de la violence interpersonnelle, nommées lors du processus de résolution de problème. De cet exercice, les enjeux suivants furent identifiés:

- 1- Banalisation de la violence
Lacunes en matière de sensibilisation auprès des 15 ans et plus.
- 2- Manque d'habiletés sociales
Manque de services pour les 17-21 ans. Peu d'activités visant l'affirmation de soi.
- 3- Influence des pairs
Aucun intervenant permettant de d'assurer un suivi et de mesurer l'impact des démarches

entreprises.

4- Manque de soutien aux familles

Lacunes en matière d'intervention continue et de soutien aux parents de jeunes de 12 à 20 ans.

Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse :

Dans Pointe-aux-Trembles, une grande réflexion sur les enjeux a amené le milieu à déposer un projet de travail de rue en 2017. Ce projet mobilisateur et prometteur fut reconduit en 2018 et sa portée s'agrandie d'année en année. Ce projet est financé par deux enveloppes budgétaires : le Programme montréalais de prévention de la délinquance et de la violence de la ville-centre et le Fonds local en délinquance jeunesse de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Projet Point de mire :

Le projet concerté présenté émerge d'un premier appel de projets lancé dans Pointe-aux-Trembles où les acteurs du Collectif Jeunesse ont mandaté la Société Ressources-Loisirs de PAT inc, pour le dépôt et la réalisation du projet. Le projet avait fait l'objet d'une analyse en 2019 par un comité composé de 4 professionnels qui ont recommandé le financement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour la ville de Montréal

CE09 1155 (1093381001)	Approbation de l'ajout des arrondissements Ahuntsic–Cartierville, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et du Sud-Ouest au dossier prioritaire de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rues pour l'année 2009.
CE07 0649 (1064219002)	En 2007, le comité exécutif a adopté un budget de 500 000 \$ afin de poursuivre le soutien aux projets locaux dans le cadre de la priorité de lutte aux gangs de rue, de payer deux ressources professionnelles et d'appuyer des actions de communication auprès des partenaires.

Pour l'Arrondissement

CA19 30 02 0006	Octroi d'une contribution financière non récurrente totalisant la somme de 23 900\$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour le projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse. Cette contribution financière est issue du financement relié au programme montréalais de prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes 2019. Octroi d'une contribution additionnelle de 4 322 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc, en complément pour le projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse dans le cadre du budget de l'arrondissement en délinquance jeunesse.
CA19 30 05 0136	D'octroyer une contribution financière, non récurrente, totalisant la somme de 12 454,50 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour le projet Point de mire. Cette contribution financière est issue du budget local de l'arrondissement en délinquance jeunesse.
CA19 30 03 0052	D'octroyer une contribution financière non récurrente totalisant la somme de 26 900 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour le projet Point de mire. Cette contribution financière est issue du budget local de l'arrondissement en délinquance jeunesse.
CA17 30 10 0329	Octroi d'une contribution financière de 50 000 \$, non récurrent, à la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles dans le cadre du

financement local en délinquance jeunesse 2017.

Octroyer un financement additionnel de 25 000 \$ dans le cadre de la prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue ou à la violence. Approuver un projet de convention à cet effet. Autoriser le virement à cette fin.

DESCRIPTION

Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse :

Le projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance permet le maintien du travail de rue pour le territoire de Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020. En complémentarité avec les autres acteurs jeunesse du milieu, le travailleur de rue agit auprès des jeunes en situation de rupture sociale, de délinquance et de marginalité.

Le projet met l'accent sur deux objectifs très spécifiques soit :

- La mobilisation des connaissances et la bonification des pratiques
- La réduction des méfaits

Ce projet permet aux acteurs jeunesse de ce secteur d'une part, de continuer à documenter le portrait de la situation (de délinquance) des jeunes, tout en favorisant la mise en place d'une concertation avertie et apprenante sur les réalités pouvant avoir une incidence sur des jeunes du territoire.

Projet Point de mire :

Le projet présenté est la poursuite du travail de milieu implanté en 2019. Ce projet permet le maintien de cette nouvelle ressource pour le secteur. En complémentarité avec le travail de rue implanté en 2017, le travailleur de milieu accordera une attention particulière aux jeunes vulnérables en situation de décrochage social et scolaire, en plus de viser une intervention spécifique auprès des jeunes filles âgées de 13 à 21 ans, à risque de violence amoureuse ou sexuelle.

Plus spécifiquement, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- 1) Développer des liens significatifs avec les jeunes marginalisés de 13-21 ans.
- 2) Intervenir auprès des jeunes filles de 13-21 ans vivant des situations à risque de violence amoureuse ou sexuelle.
- 3) Sensibiliser, accompagner et soutenir les familles dans leur réalité avec leur jeune en situation de vulnérabilité.
- 4) Accentuer les liens et arrimer les approches entre les intervenants jeunesse.
- 5) Renforcer l'accompagnement et les liens significatifs autour des filles ciblées par le projet de mentorat du Centre des femmes.

La collaboration des acteurs impliqués permettra de maintenir une veille sur la question de la délinquance dans le quartier et de former un filet social auprès des jeunes en situation de vulnérabilité, particulièrement chez les jeunes filles.

JUSTIFICATION

Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse :

Le CIPC a procédé à une évaluation de l'implantation du projet qui s'est avérée positive. Ainsi, le Collectif jeunesse s'est prononcé en faveur de la reconduction du projet à l'unanimité. Il s'inscrit dans une démarche collective mobilisatrice qui amène les acteurs impliqués à unir leur force afin d'agir sur le phénomène. Le projet est justifié selon la conformité du rapport final remis par l'organisme le 31 janvier 2020.

Projet Pointe de mire:

Ce projet est en cohérence avec une démarche de mobilisation inspirante, entamée par l'Arrondissement en 2017, ayant amené les acteurs du milieu à se doter d'une vision commune sur la question de la délinquance dans l'Arrondissement. Dans Pointe-aux-Trembles, c'est l'organisme Société Ressource-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. qui est porteur du projet via son volet prévention Pointe-de-l'île. Ce projet se veut donc la poursuite des interventions déployées. Le projet est justifié selon la conformité du rapport final qui sera remis le 31 janvier 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 23 100 \$ provenant du Fonds local en délinquance jeunesse de l'Arrondissement sera remise à la Société Ressource-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour le Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse. Ce financement n'est pas récurrent. Le projet sera bonifié par une enveloppe financière estimée de 23 900\$ provenant du Programme de prévention de la violence de la Ville-centre. Une contribution financière totalisant la somme de 26 900 \$ provenant du Fonds local en délinquance de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles sera remise à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour le projet Point de mire. Ce financement n'est pas récurrent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets contribueront au renforcement de la cohésion sociale et du sentiment de sécurité afin d'assurer une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse :

Le travail de rue est un travail de terrain qui se base essentiellement sur le lien de confiance bâti au fil du temps entre l'intervenant et les jeunes en marge. Ainsi, plusieurs années sont nécessaires afin de solidifier le réseau du travailleur de rue afin qu'il soit reconnu par les jeunes et interpellé par ceux-ci. L'interruption de ce projet aurait des impacts importants sur les avancées réalisées dans les deux dernières années de déploiement.

Le projet proposé favorise les impacts non négligeables suivants :

- Augmentation du sentiment de sécurité,
- Réduction des méfaits,
- Développement du pouvoir d'agir des jeunes,
- Bonification des pratiques et concertation apprenante sur les enjeux vécus par les jeunes,
- Renforcement du lien de confiance des intervenants impliqués dans les projets et les jeunes à risque.

Projet Point de mire :

En plus de favoriser la poursuite des actions déjà entamées, le soutien du Fonds local en délinquance vise à déployer des interventions spécifiques auprès de jeunes en situation de vulnérabilité. Il permettra également de doter le territoire d'une ressource dédiée particulièrement aux jeunes filles ayant des comportements à risque. Il s'agit d'une part, de mieux comprendre le phénomène de délinquance, et d'autre part, d'offrir des interventions et alternatives aux jeunes en situation de marginalité ou d'oisiveté. Cette initiative

concertée traduit en action le processus de résolution de problème qui a mis en lumière le manque de ressources pour ces jeunes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévu au protocole de communication de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 1er janvier 2020

Fin : 31 décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 6 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naya KOUSSA
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2019-12-06



Dossier # : 1217740003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel de 15 000\$, pour l'année 2021, à l'organisme Carrefour jeunesse emploi de Rivière -des-Prairies, dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers, pour la réalisation du projet Brigade 4 saisons / Approuver un projet de convention amendée à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier additionnel de 15 000 \$ à Carrefour Jeunesse emploi de Rivière-des-Prairies pour la période du 5 mai 2021 au 26 novembre 2021.

D'approuver le projet de convention amendée entre l'arrondissement et l'organisme, établissant les modalités et les conditions du versement de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, dans le cadre de son entente avec le ministère de la Sécurité publique.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-23 16:39

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217740003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel de 15 000\$, pour l'année 2021, à l'organisme Carrefour jeunesse emploi de Rivière-des-Prairies, dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers, pour la réalisation du projet Brigade 4 saisons / Approuver un projet de convention amendée à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Le 10 novembre 2020, le ministère de la Sécurité publique (MSP) annonçait l'octroi d'une aide financière d'urgence de 250 000 \$ à la Ville de Montréal pour soutenir ses efforts face aux défis vécus en contexte de pandémie de la COVID-19.

Conformément aux balises du MSP, cette mesure temporaire, dont la responsabilité administrative relève du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), est destinée spécifiquement à la bonification ou l'ajout d'interventions communautaires dans l'espace public afin de favoriser la sécurité et la cohabitation ainsi qu'à offrir des services de proximité adaptés aux besoins de la population, en collaboration avec les organismes qui agissent sur leur territoire.

Décisions antérieures-OK

CE20 2008 du 9 décembre 2020

Autoriser la réception d'une contribution financière de 250 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) en raison des besoins créés par la COVID-19 pour soutenir la coordination des interventions sociales et offrir des services de proximité adaptés aux besoins des citoyens, pour l'année 2021.

CA21 3004 0097 du 6 avril 2021

Octroi d'une contribution financière de 10 000\$ à Carrefour Jeunesse emploi de Rivière-des-Prairies pour la réalisation du Projet Brigade 4 saisons, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse de l'arrondissement de RDP-PAT et approbation de la convention à cet effet.

Justification:

Avec la pandémie, les problématiques de vulnérabilité, d'insécurité et de cohabitation dans l'espace public se sont accentuées. Une présence accrue d'intervenants(e) qualifiés(e) dans certains secteurs est un besoin avéré et exprimé par les acteurs en

sécurité urbaine consultés par le MSP et la Ville de Montréal.

L'arrondissement RDP-PAT fait face depuis un certain temps à des problèmes de violence urbaine impliquant les jeunes les plus vulnérables de ce territoire. Le contexte de pandémie est venu exacerber les facteurs de vulnérabilités et impacter le sentiment de sécurité. Par l'entremise d'une coopérative de service, l'organisme Carrefour Jeunesse emploi de Rivière-des-Prairies a réussi à "récupérer" plusieurs jeunes qui étaient en trajectoire de désaffiliation sociale. L'aide financière permettra de maintenir ce projet opérationnel durant la période estivale tout en permettant à plus de jeunes d'y participer. Le justificatif des besoins supplémentaires en ressources humaines et financières est identifié à l'annexe 1-A du document juridique.

Aspects financiers:

Cette dépense sera assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, dans le cadre de son entente avec le ministère de la Sécurité publique. Conséquemment, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de l'arrondissement.

Développement durable :

Développement durable

Le présent dossier s'inscrit dans le Chantier A du nouveau Plan climat 2020-2030 Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre : « Mobilisation de la communauté montréalaise ».

Impacts majeurs :

Impacts majeurs

Les interventions déployées dans le cadre de ce projet visent à réduire les préjudices causés par la pandémie tout en recherchant des solutions équitables et inclusives aux enjeux vécus par une partie de la population. En ce sens, le projet soutenu permettra d'aller plus loin dans l'aide offerte par la Ville aux personnes vulnérables.

Impacts liés à la Covid:

C'est dans le cadre de la pandémie actuelle que la Ville a reçu ce soutien financier du MSP. L'utilisation de ce budget de dépense additionnelle permettra à la Ville d'adoucir les effets néfastes de la pandémie qui perdure, auprès des populations les plus vulnérables.

Conformité aux politiques et règlements

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Pierre-Luc LORTIE, 26 avril 2021
Julie BOISVERT, 23 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217740003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de deux contributions financières totalisant la somme de 20 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant inscrits en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Fonds local en délinquance jeunesse pour l'année 2021: un montant maximum de 10 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi de Rivière-des-Prairies pour la période du 26 avril 2021 au 26 novembre 2021 et un montant maximum de 10 000 \$ au Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour la période du 7 avril 2021 au 31 juillet 2021. Approbation des conventions de contribution financière à cet effet, établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier.

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, l'Arrondissement s'est donné comme priorité de réduire la délinquance jeunesse sur le territoire. Afin de dresser un état de situation, un contrat de services professionnels fut octroyé au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour concevoir un diagnostic local de sécurité en matière de délinquance juvénile. Celui-ci comprend une analyse de la situation en fonction des données policières fournies par le SPVM, en collaboration avec les postes de quartier. Un volet qualitatif a également été intégré par la tenue de groupes de discussion auprès des acteurs jeunesse, des jeunes, et des citoyens pour s'assurer d'y inclure les perceptions et témoignages de ces divers groupes.

Au terme de la réalisation de ce diagnostic, un processus de résolution de problème fut réalisé avec les acteurs jeunesse du territoire. Cet exercice a permis de cerner les causes sous-jacentes à la délinquance et d'identifier des objectifs prioritaires d'intervention pour tout le territoire. Pour le quartier de Rivière-des-Prairies, les enjeux suivants furent identifiés:

- 1) **Augmenter le soutien aux parents dans leurs habiletés parentales;** pour contrer la détresse parentale et renforcer les capacités parentales.
- 2) **Favoriser le développement psychosocial des jeunes ainsi que leurs perspectives d'avenir;** pour diminuer le sentiment de fatalité et la détresse psychologique des jeunes.

3) **Sensibiliser les jeunes à la violence sous toutes ses formes, leurs comportements de violence et leurs impacts;** pour contrer la banalisation de la violence et développer un esprit critique.

4) **Sensibiliser les intervenants (et commerçants) aux impacts du racisme et de toutes autres formes de discrimination.**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 02 0024	D'octroyer trois contributions financières totalisant la somme de 30 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant inscrit en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse pour l'année 2021. D'approuver les trois projets de convention entre l'arrondissement et ces organismes, établissant les modalités et les conditions des versements de ce soutien financier.		
	Organisme	Période du Projet	Montant
	1 Équipe RDP	02-02-2021 au 31-12-2021	10 000 \$
	2 Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	02-02-2021 au 30-12-2021	10 000 \$
	3 Centre de promotion communautaire le Phare	03-02-2021 au 31-12-2021	10 000 \$

DESCRIPTION

Depuis plusieurs années, les acteurs jeunesse déployant une intervention psychosociale auprès des jeunes en difficulté sur le territoire de Rivière-des-Prairies se concertent afin de rendre complémentaire leurs actions sur le terrain. Le Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse mise en place par l'arrondissement en 2017 constitue un levier pour mener à bien ces diverses interventions auprès des jeunes à risque de rupture sociale/scolaire. Pour les organismes, ce soutien financier permet notamment de maintenir et consolider les initiatives en prévention de la délinquance menées par les organismes du collectif jeunesse de Rivière-des-Prairies. Ce collectif de cinq organismes partenaires (Équipe RDP, Carrefour Jeunesse emploi RDP, Maison des jeunes RDP, Centre de promotion communautaire le Phare et le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco) travaillent assidûment sur le terrain auprès de jeunes vulnérables pour renforcer leurs facteurs de protection et constituer un filet de sécurité pour ces jeunes.

Par ailleurs, il faut préciser que la stratégie mise en place entre ces organismes leur permet de suivre, en regard de leurs expertises respectives, un noyau de jeunes plus à risque, et de maintenir une approche intégrée au niveau du suivi effectué auprès de ces jeunes marginalisés. D'ailleurs, cette stratégie concertée mise de l'avant sur la question de la délinquance dans le quartier de Rivière-des-Prairies, est la pierre angulaire des actions menées par ces organismes depuis 2018. Cela dit, en cohérence avec l'exercice de résolution de problèmes menée lors de la démarche collective en 2017, ces organismes jeunesse soumettent encore une fois pour un financement, des projets susceptibles d'aider les jeunes dans leur parcours de vie.

1. Nom de l'organisme: Carrefour jeunesse emploi RDP

Nom du projet: Brigade 4 saisons

Montant de la contribution recommandée: 10 000 \$

Période: du 26 avril 2021 du 26 novembre 2021

Brève description du projet: Offrir aux jeunes de 15-25 ans, la possibilité de s'entreprendre et d'être engagés socialement auprès de sa communauté.

2. Nom de l'organisme: Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco

Nom du projet: Programmation multimédia d'intervention et de prévention

Montant de la contribution recommandée: 10 000 \$

Brève description du projet: Organiser des activités de sensibilisation et offrir des activités récréatives pour les jeunes à risque, décrocheurs scolaires et personnes vivant avec des problèmes de santé mentale (clientèle 12-17 ans et 18-35 ans).

JUSTIFICATION

Les interventions proposées dans les deux projets sont conformes avec les cibles identifiées lors de la démarche de quartier de résolution de problèmes menée en 2017 portant sur la question de la délinquance jeunesse en collaboration avec la table jeunesse de Rivière-des-Prairies. L'ensemble des interventions proposées par les organismes permettra de renforcer leurs interventions auprès des jeunes en situation de précarité, à risque de décrochage scolaire et/ou social. Ils proposent des alternatives aux jeunes en lien avec leurs comportements à risque. Ces projets auront un impact positif sur le sentiment de sécurité dans le quartier de Rivière-des-Prairies et seront des leviers pour travailler sous différentes perspectives, tant en amont qu'en aval, les comportements qui exposent les jeunes à diverses formes de risque.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution financière totalisant la somme de 20 000 \$ est requise pour financer les deux projets.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement à même le budget du programme de soutien financier *Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse*.

Organismes	Projet	Cout total du projet	Soutien demandé	Montant recommandé
Carrefour jeunesse emploi de Rivière-des-Prairies	Brigade 4 saisons	24 869 \$	10 819 \$	10 000 \$
Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	Programmation multimédia d'intervention et de prévention	10 017 \$	10 017 \$	10 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans la Priorité 3 du Plan de développement durable 2016-2020 , *Ensemble pour une métropole durable* qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de la décision portant sur le présent dossier aura comme conséquences de retarder le début de la réalisation des deux projets qui proposent des moyens pour agir sur le phénomène de la délinquance dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le contexte de crise sanitaire lié au COVID 19 n'a pas été sans impact sur la population jeunesse et les organismes jeunesse ressentent une certaine pression quant aux effets collatéraux de cette crise sur les jeunes qu'ils rejoignent. Dans ce contexte, certains facteurs de vulnérabilité de ces jeunes ont été exacerbés, ce qui les a fragilisés davantage, en exposant de nouvelles formes de précarité. Bien au fait de ces enjeux, les organismes redoublent d'effort et adoptent toutes sortes de stratégies pour continuer à maintenir le contact avec ces jeunes et leurs familles afin de leur apporter le soutien approprié.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités indiquées au protocole de visibilité de l'arrondissement joint en annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets locaux feront l'objet de suivi de la part de l'arrondissement. Une rencontre mi-étape sera réalisée pour chacun d'eux et un rapport final sera requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à respecter ces conditions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 24 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-03-23



Dossier # : 1214281012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière non récurrente de 14 812 \$ à l'organisme «Biquette-Écopâturage» dans le cadre du projet pilote «Les prairies de Biquette» du 17 mai au 13 juin 2021 - Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

- D'octroyer une contribution financière non récurrente de 14 812 \$ à l'organisme «Biquette-Écopâturage», pour la réalisation du projet pilote «Les prairies de Biquette» du 17 mai au 13 juin 2021;
- D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et «Biquette-Écopâturage», établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;
- D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement;

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-27 12:52

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière non récurrente de 14 812 \$ à l'organisme «Biquette-Écopâturage» dans le cadre du projet pilote «Les prairies de Biquette» du 17 mai au 13 juin 2021 - Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2019, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'est doté d'une Politique en agriculture urbaine et d'un objectif ambitieux : consacrer 30 hectares du territoire à cette pratique d'ici 2030. Afin de jeter les bases qui permettront l'atteinte de cette cible, l'arrondissement a adopté en juin dernier un plan d'action triennal 2020-2022. S'articulant autour des cinq (5) grandes orientations énoncées dans la Politique, ce plan propose, entre autres choses, d'appuyer la réalisation de projets communautaires innovants en matière d'agriculture urbaine sur le territoire.

C'est dans cette optique que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite aujourd'hui soutenir l'organisme à but non lucratif «Biquette-Écopâturage» dans la réalisation du projet pilote «Les prairies de Biquette».

Suscitant un engouement grandissant dans plusieurs grandes villes nord-américaines et européennes, l'éco-pâturage (ou tonte de la pelouse par de petits animaux herbivores) est une méthode d'entretien des espaces verts qui comporte de nombreux intérêts environnementaux et sociaux. Ainsi, l'initiative «Les prairies de Biquette» s'articule autour de 3 grands objectifs :

- Pâture: réduire la pollution atmosphérique et favoriser la biodiversité en privilégiant les moutons pour la fauche des surfaces gazonnées plutôt que de la machinerie mécanique;
- Éduquer: offrir des opportunités uniques et ludiques de sensibilisation et d'éducation à l'agriculture urbaine, à l'environnement et à la transition écologique;
- Égayer: animer les espaces publics et améliorer la qualité des milieux de vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 04 0122 en date du 6 avril 2021 - Recommandation au Comité exécutif - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), afin d'autoriser la garde de moutons issue d'un projet d'éco-pâturage sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action en agriculture urbaine (dossier

1215909005)

CM21 0195 en date du 23 février 2021- Adoption du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) (dossier 1208726001)

CA20 3006 0132 en date du 2 juin 2019 - Adoption du Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (dossier 1208330002)

CA19 3012 0402 en date du 3 décembre 2019 - Adoption de la politique en agriculture urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (dossier 1191609010)

DESCRIPTION

La présente demande vise l'octroi d'une contribution financière non récurrente d'un montant total 14 812 \$ pour la réalisation du projet pilote d'éco-pâturage «Les prairies de Biquette» ainsi que l'approbation du projet de convention avec «Biquette-Écopâturage», organisme à but non lucratif ayant à son actifs plusieurs réalisations montréalaise en matière d'éco-pâturage depuis 2016.

Cette contribution servira à financer la réalisation d'un projet pilote d'éco-pâturage d'une durée d'un mois (17 mai au 13 juin 2021) dans le quartier Rivière-des-Prairies. Une quinzaine de moutons remplaceront les tondeuses dans le parc Saint-Joseph et dans le parc du Cheval blanc. Les sites ciblés pour le déploiement de l'initiative ont été sélectionnés en fonction de critères visant, entre autres choses, à assurer le bien-être des animaux tels que la qualité de l'herbage, la présence d'ombre ou encore la topographie.

Les moutons seront à l'extérieur tous les jours de 9h à 19h, beau temps, mauvais temps. Afin de leur fournir de l'herbe en quantité suffisante, les activités de fauche du gazon seront suspendues pour la durée du projet dans des zones identifiées comme espaces de pâturage au préalable. Le troupeau, accompagné en tout temps par un berger et par des citoyens-bénévoles formés pour le surveiller et pour répondre aux questions des usagers des parcs, pourra paître librement entre les voies de circulation. Les excréments seront ramassés quotidiennement dans les zones où l'affluence des usagers est plus importante, comme les voies de circulation ou les aires de pique-nique.

Les animaux se reposeront le soir dans une bergerie temporaire de 27 par 8,6 pieds, implantée en retrait dans le parc du Cheval blanc. Cette dernière sera fermée à clé et munie d'une caméra de surveillance.

Afin de se déplacer d'un site à un autre, les moutons traverseront quotidiennement le boulevard Gouin Est en dehors des heures de pointe. Des filets souples et amovibles seront utilisés au besoin.

Le contexte de la Covid-19 ne permettant par la tenue d'activités grand public en présentiel, la programmation culturelle et de loisirs sera réalisée avec les « bulles-classes » de l'école primaire Simone-Desjardins. Les thématiques abordées viseront le développement de connaissances en environnement et en agriculture urbaine. Une activité virtuelle sera

également proposée. Enfin, le volet pédagogique se concrétisera également via la formation d'une cohorte de citoyens-bénévoles à l'élevage urbain et au savoir-faire ancestral du berger.

JUSTIFICATION

Le projet pilote «Les prairies de Biquette» contribuera au rayonnement de l'Arrondissement en mettant en relief sa volonté d'encourager et de soutenir les initiatives communautaires innovantes en agriculture urbaine.

Par ailleurs, il répond aux orientations et aux actions de la Politique et du Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022 :

- Orientation 2: Favoriser et faciliter une diversité de projets citoyens
- Action 2.6: Intégrer le thème de l'agriculture urbaine au sein de la programmation culturelle, de loisir et événementielle
- Orientation 3: Soutenir et appuyer les projets communautaires sur le territoire
- Action 3.4: Soutenir financièrement des projets d'agriculture urbaine communautaires en collaboration avec des partenaires privés et publics

Il s'inscrit en continuité avec les actions du Plan local de développement durable de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles 2018-2020 :

Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Action 11: Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers

Enfin, il correspond également aux grandes orientations du Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal:

- Action 8 : Sensibiliser la population montréalaise à la transition écologique en appuyant les initiatives locales qui, grâce au contact avec la nature, forment les jeunes à l'écologie urbaine et à l'action communautaire.
- Action 22 : Développer l'agriculture urbaine

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 14 812 \$ est disponible pour l'octroi d'une contribution financière à même le budget de fonctionnement prévu pour la mise en place du plan d'action de l'agriculture urbaine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet pilote d'éco-pâturage propose une méthode d'entretien des espaces verts écologique et encourage l'émergence d'une agriculture à l'échelle locale et responsable, en conformité avec les principes régissant le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi d'une contribution financière et l'approbation du projet de convention sont essentiels à la réalisation du projet pilote.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Des mesures seront mises en place afin d'encadrer l'activité et de respecter les exigences gouvernementales en matière de santé et de sécurité publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plusieurs opérations de communication seront mises en oeuvre par la division des communications :

- Promotion de l'initiative sur les réseaux sociaux et le site Internet de l'arrondissement;
- Campagne de recrutement de bénévoles sur les réseaux sociaux et sur le site Internet de l'arrondissement;
- Envoi d'un avis aux résidents riverains et;
- Affichage *in situ* de panneaux explicatifs sur l'éco-pâturage et sur les mesures sanitaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Semaine du 7 mai 2021 : montage de la bergerie et installation technique

17 mai 2021 : arrivée des moutons

18 mai 2021 au 12 juin 2021 : ouverture de la bergerie, déploiement du projet pilote et réalisation des activités avec l'école Simone-Desjardins

13 juin 2021 : démontage de la bergerie, nettoyage du site et départ des moutons

Juillet 2021 : bilan du projet pilote

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 20 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne BLOUIN
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-04-19



Dossier # : 1214561005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière non récurrente maximale de 10 000 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Pointe-de-l'île de Montréal (AQDR-PDÎ), pour le projet Aînés actifs à vélo 2021 ainsi que le virement de crédit et l'approbation d'une convention de contribution financière à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière non-récurrente, au montant maximale de 10 000 \$, à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Pointe-de-l'île de Montréal (AQDR-PDÎ), pour son projet Aînés actifs à vélo 2021.

D'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'AQDR-PDÎ établissant les modalités et conditions des versements de ce soutien financier et d'autoriser le virement à cet effet.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-23 16:40

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1214561005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière non récurrente maximale de 10 000 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Pointe-de-l'île de Montréal (AQDR-PDÎ), pour le projet Aînés actifs à vélo 2021 ainsi que le virement de crédit et l'approbation d'une convention de contribution financière à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, l'organisme a créé ce projet pilote grâce à un financement non-récurrent de 12 500 \$, provenant du programme fédéral "Nouveaux horizons" et d'une contribution financière de 13 000 \$ provenant de la Table de développement social de Rivière-des-Prairies. L'Arrondissement a contribué financièrement au déploiement du projet dans les quartiers de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles en 2017, 2018 et 2019, tandis qu'en 2020, le projet n'a pu être réalisé à cause des mesures sanitaires en vigueur dans le contexte de la pandémie. En 2019, 1 415 personnes ont bénéficié de ce service et quinze bénévoles se sont impliqués à différents niveaux pour un total de 450 heures de bénévolat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 30 05 0137	Octroi d'une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à l'AQDR PDÎ pour le projet Aînés actifs à vélo 2019
CA18 30 05 0139	Octroi d'une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à l'AQDR PDÎ pour le projet Aînés actifs à vélo 2018
CA17 30 04 0112	Octroi d'une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ à l'AQDR PDÎ pour le projet Aînés actifs à vélo 2017

DESCRIPTION

Le projet innovateur consiste à offrir aux aînés un accompagnement gratuit en tricycle-tandem ou en vélo-taxi pour faire des emplettes ou tout simplement pour profiter d'une sortie dans leur quartier en compagnie de bénévoles de tous les âges. De plus, plusieurs déplacements permettent à cette clientèle de participer aux activités culturelles et de loisirs de l'arrondissement. L'embauche des ressources humaines dépend principalement de l'obtention du programme fédéral d'Emploi Été Canada (EÉC). Ainsi, l'AQDR sollicite à l'Arrondissement une contribution financière pour couvrir les frais reliés aux ressources humaines quant à la coordination ainsi qu'aux équipements supplémentaires nécessaires.

JUSTIFICATION

La mission de l'AQDR correspond aux responsabilités d'une autre juridiction que celle de l'arrondissement mais nous reconnaissons que ses activités contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Plus spécifiquement, "Aînés actifs à vélo" touche à trois champs d'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social; soit le loisir socio-communautaire, l'activité physique et le développement social. De plus, le transport actif est un enjeu retenu par les acteurs du milieu dans la Politique en saines habitudes de vie de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier demandé représente 19 % des dépenses du projet. Le financement et l'imputation sont documentés dans l'intervention financière via la certification de fonds incluse au présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue au renforcement de la collectivité et favorise une meilleure cohésion sociale par des opportunités de rencontres intergénérationnelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux objectifs du projet sont de: briser l'isolement par la participation des aînés à la vie de quartier, promouvoir l'activité physique et le transport actif, favoriser les liens intergénérationnels par l'implication de bénévoles de tous âges. Ce projet s'avère très rassembleur et rayonnant, suscite beaucoup d'intérêt et stimule les liens entre les différents acteurs de l'arrondissement. À défaut d'obtenir le financement de l'arrondissement, le projet serait fortement mis en péril.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les adaptations proposées par l'organisme pour respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Ce projet sera réalisé tel que prévu à condition que les consignes et les adaptations proposées par l'organisme puissent respecter les mesures sanitaires en vigueur. Une vérification visuelle de l'équipement sera effectuée avant le début des activités par le CIUSSS de la Pointe-de-l'île. Les modifications proposées sont indiquées dans les pièces jointes du présent dossier décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme poursuivra les opérations de communication afin de promouvoir ce service à la population aînée. Le plan de partenariat conçu par l'organisme s'assure de mettre en lumière les bailleurs de fonds.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Durée du projet: juin à août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 30 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-04-21



Dossier # : 1214561001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 148 352,48 \$, pour l'année 2021, et 90 000 \$ pour l'année 2022, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021-2022 / Approuver les 2 projets de convention à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 148 352,48 \$, pour l'année 2021 et la somme de 90 000 \$ pour l'année 2022, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes.

Organisme	Projet et période	Montant
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	du 7 avril 2021 au 31 décembre 2021	61 528,48 \$
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (bonification)	du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022	29 000 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare	du 7 avril 2021 au 31 décembre 2021	86 824 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare (bonification)	du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022	61 000 \$

D'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-30 11:29

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 148 352,48 \$, pour l'année 2021, et 90 000 \$ pour l'année 2022, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021-2022 / Approuver les 2 projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens.

Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes d'intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale;
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention;
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles.

Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux);
- Les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée;
- Le développement d'outils spécifiques.

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour la ville de Montréal:

CE20 0144 du 5 février 2020

Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

Pour l'arrondissement RDP-PAT:

CA19 3002 0006

Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 67 900 \$ aux deux (2) organismes suivants : Équipe RDP pour un montant de 44 000 \$ et Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc, pour un montant de 23 900 \$, dans le cadre du programme montréalais de prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes 2019. Accorder un financement additionnel de 4 322 \$ à la Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc, dans le cadre du programme fonds local en délinquance jeunesse 2019. Approuver les conventions et virements à cet effet.

CA20 3007 0178

Accorder un soutien financier de 23 900 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc, afin de réaliser le Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse pour la période 1er juin au 31 décembre 2020, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020. Approuver un projet de convention à cet effet.

CA20 3010 0266

Accorder un soutien financier de 49 167,47 \$ au Centre de promotion communautaire le PHARE inc. pour la réalisation du projet prévention délinquance RDP pour la période du 6 octobre au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022. Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme: Centre de promotion communautaire Le Phare

Projet: Prévention de la délinquance à Rivière-des-Prairies

Période: 7 avril 2021 au 31 décembre 2022

Montant de la contribution recommandée: 61 000 \$ pour 2021 et 61 000 \$ pour 2022.

Brève description du projet:

Embauche d'un travailleur de milieu/rue, permettant d'assurer une présence autour du HLM Marie-Victorin en après-midi et en soirée pour les jeunes de 18 à 25 ans. Le projet permet la mise en place d'animation et de rencontre par des personnes ressources. Référence, écoute et accompagnement par les intervenants.

Bonification du projet Prévention de la délinquance à Rivière-des-Prairies

Période: 7 avril 2021 au 31 décembre 2021

Montant de la contribution recommandée: 25 824 \$

Description de la bonification: Ajout d'un deuxième travailleur de milieu/rue, en plus d'augmenter les heures du premier travailleur de rue à 35 heures. Ce sont ainsi deux travailleurs à temps- plein qui pourront assurer une présence autour du pôle Marie-Victorin.

Nom de l'organisme: Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles

Projet: Agir contre la violence et la délinquance chez les filles

Période: 7 avril 2021 au 31 décembre 2022

Montant de la contribution recommandée : 29 000 \$ pour 2021 et 29 000\$ pour 2022

Brève description du projet: Mise en place d'une ressource de travail de rue à temps-plein, strictement dédiée aux jeunes filles vulnérables de 15 à 25 ans. Assurer une présence dans les différents lieux, notamment en milieu HLM, près des salons de massage, des bars, des commerces, des parcs, et tous autres lieux d'intérêts en lien avec la clientèle visée. Intervention, écoute, référence, accompagnement et distribution de matériel de protection.

Bonification du projet Agir contre la violence et la délinquance chez les filles:

Période: 7 avril au 31 décembre 2021

Montant de la contribution recommandée: 32 528,48 \$

Description de la bonification: Ajout d'un travailleur de rue supplémentaire pour les jeunes marginalisés de 12-25 ans dans les lieux informels du quartier de Pointe-aux-Trembles: écoute, accompagnement et référencement vers d'autres ressources pour les jeunes.

JUSTIFICATION

Durant l'été 2004, les confrontations entre membres de gangs de rue, de même que les agressions liées aux gangs ont fait prendre conscience de la nécessité d'agir de façon concertée et globale pour contrer le phénomène des gangs de rue à Montréal. Le Comité ville mis en place à l'automne 2004, a convenu qu'un plan d'action intégré couvrant le court et le long terme était requis pour développer des actions porteuses de changements. En plus d'embaucher des ressources professionnelles, il faut soutenir des projets ou des activités permettant de renforcer, dans les arrondissements concernés et selon les modèles développés, des actions menées pour contrer les gangs de rue. Les phénomènes de délinquance et des gangs de rue peuvent être insidieux et requièrent que l'on assure une vigie constante sur la question dans les quartiers sensibles et à risque. Ce fléau anime encore l'imagination des jeunes, majoritairement ceux des milieux défavorisés, et encourage leur participation à toutes sortes d'activités illicites. Le projet cité en rubrique s'inscrit dans une démarche collective mobilisante et amène les acteurs impliqués à unir leurs forces afin d'agir sur le phénomène. Il est le résultat d'un travail de diagnostic et de résolution de problème mené par le CIPC, l'arrondissement, ainsi que les acteurs du milieu. L'approche du travail de rue a fait ses preuves. En effet, l'intervention sociale traditionnelle dans un cadre formel de bureau ne permet pas de rejoindre les jeunes en situation de rupture. Ainsi, l'adaptation des approches en intervention psychosociale est primordiale. Les approches de proximité, présentées dans les projets des organismes, permettent une

réconciliation avec la population jeunesse en situation d'exclusion et en rupture des réseaux (scolaires, santé, services sociaux, etc). Trop souvent, les jeunes à risque finissent par se retrouver dans une spirale qui les isole même de leurs propres familles.

Ce type d'intervention psychosociale que veut mettre de l'avant Le Centre de promotion communautaire Le Phare ainsi que la Société Ressource-loisirs de PAT, rejoindra la portion de la population jeunesse qui serait difficilement rejointe autrement. Dans une approche de «reaching-out» les intervenants iront à la rencontre des jeunes directement dans leurs milieux, afin d'éviter que certaines situations auxquelles les jeunes sont confrontés finissent par les mettre dans une situation de marginalité encore plus préoccupante. Ces projets amorceront un travail significatif, sur le plan des suivis individuels, de l'accompagnement social, et de réinsertion sociale et scolaire. D'ailleurs, beaucoup de jeunes résidents aux HLM Marie-Victorin et ses environs croulent sous plusieurs enjeux sociaux (pauvreté, faible niveau de scolarisation, décrochage scolaire, violence urbaine, monoparentalité etc.), qui rendent leur situation de vie très précaire et les exposent à un certain repli sur soi et marginalité. Dans un tel contexte, le présent projet soumis par l'organisme le Centre de promotion communautaire Le Phare est tout à fait pertinent. Du côté de Pointe-aux-Trembles, les travailleurs de rue sillonneront le quartier dans son ensemble, mais particulièrement dans les lieux chauds, qui ont été ciblés depuis la mise en place du travail de rue.

Les projets proposés ont été analysés par le comité régional d'analyse de la ville-centre, et ont fait l'objet d'une recommandation positive suite à certains ajustements demandés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit **238 352,48 \$**, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2021-2022. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé 2022	Soutien au projet global
		2018	2019	2020			
Centre de promotion communautaire Le Phare	Prévention de la délinquance à RDP	s/o	s/o	49 168 \$	86 824 \$	61 000 \$	92 %
Société Ressources-Loisirs de PAT	Agir contre la violence et la délinquance liée aux filles	s/o	s/o	s/o	61 528,48 \$	29 000 \$	55 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets) s'inscrivent dans la Priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 Ensemble pour une métropole durable qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les incidents violents des derniers mois dans le Nord-Est de Montréal sont très préoccupants. En effet, la pandémie, le confinement et la fermeture des ressources ont exacerbé les problématiques en sécurité urbaine dans certains quartiers, notamment au niveau de la violence commise et subie chez les jeunes. C'est dans ce contexte que l'arrondissement fut ciblé comme étant l'un des quatre secteurs prioritaire de la ville, parmi les plus touchés par cette recrudescence des événements violents. Ainsi, un financement de 400 000 \$ a été octroyé pour mettre rapidement en place des actions. La première phase de déploiement de ce financement spécial est le soutien aux projets actuels, ainsi qu'une bonification pour élargir d'emblée l'intervention proposée. Il est nécessaire d'intervenir au plus tôt auprès des jeunes et d'assurer leur sécurité. Les actions proposées dans ces projets contribueront à améliorer la qualité de vie dans les quartiers concernés, et de mieux encadrer les jeunes du territoire. Le travail de rue et de proximité trouvant sa force dans le lien de confiance développé entre le travailleur de rue et les jeunes, il est primordial d'assurer la présence d'intervenants significatifs auprès des jeunes à risque.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les projets proposés seront déployés en conformité avec les mesures de la santé publique, liés au contexte pandémique de la COVID-19. Devant l'impossibilité de prédire l'état de la situation des prochains mois, le projet se réalisera en adaptation des règles en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

Centre de promotion communautaire Le Phare

Bilan d'étape : 31 janvier 2022

Bilan final : 31 janvier 2023

Société Ressource-Loisirs de Pointe-aux-Trembles

Bilan d'étape : 31 janvier 2022

Bilan final : 31 janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 27 avril 2021
Julie BOISVERT, 23 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-04-26



Dossier # : 1214561002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier d'un montant maximum de 115 109 \$, pour l'année 2021, et de 110 109 \$ pour l'année 2022 aux quatre organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare, 1,2,3 Go! RDP, la Corporation de développement communautaire de la Pointe- Région Est de Montréal et Loisirs communautaires Le Relais du bout, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2021-2022 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Approuver les 4 projets de convention à cet effet.

Il est recommandé

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 115 109 \$ pour l'année 2021 et de 110 109 \$ pour l'année 2022, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables.

Organisme	Projet	Période	Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé 2022
Centre de promotion communautaire Le Phare	Transition	5 mai 2021 au 31 décembre 2022	31 803 \$	31 803 \$
1, 2, 3 Go RDP!	Célébrons les tout-petits à RDP!	4 mai 2021 au 31	28 862 \$	28 862 \$

La Corporation de développement communautaire de la Pointe	Les rendez-vous de la valorisation scolaire	décembre 2022	49 444 \$	49 444 \$
		1 juin 2021 au 31 décembre 2022		
Loisirs communautaires Le Relais du bout	Impact Jeunesse	25 septembre 2021 au 4 décembre 2021	5 000 \$	s/o
TOTAL			115 109 \$	110 109 \$

D'approuver les quatre (4) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-05-04 18:02

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier d'un montant maximum de 115 109 \$, pour l'année 2021, et de 110 109 \$ pour l'année 2022 aux quatre organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare, 1,2,3 Go! RDP, la Corporation de développement communautaire de la Pointe- Région Est de Montréal et Loisirs communautaires Le Relais du bout, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2021-2022 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Approuver les 4 projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant, en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Un ensemble d'initiatives ont été mises en place à l'échelle des quartiers pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

En 2020, force est de constater que la pandémie et les mesures mises en place pour la mitiger ont transformé les milieux de vie et le quotidien des enfants et leur famille. Les enjeux de pauvreté et de discrimination ont été amplifiés. Cette situation inhabituelle est susceptible d'avoir des impacts sur le développement, la participation et le bien-être des enfants et leur famille, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux.

En 2021, dans ce contexte, la Ville réitère son engagement à soutenir le développement du plein potentiel de tous les enfants - indépendamment de leurs origines, identités et conditions - en luttant contre les discriminations, l'exclusion et en renforçant les solidarités. Reconnaisant l'expertise et l'engagement des arrondissements et de leurs organismes partenaires dans la création et le maintien de milieux de vie inclusifs, sécuritaires et stimulants, la Ville accorde une enveloppe budgétaire annuelle de 2,1 M\$, sur 2 ans, aux 19 arrondissements. Ce financement permettra soutenir la réalisation de projets locaux favorisant le développement du plein potentiel des enfants de 0 à 17 ans et la qualité de vie des familles vivant en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

Les projets financés doivent viser un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à une alimentation saine;
- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs;
- Soutenir l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC);
- Favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative;
- Encourager la participation citoyenne, l'engagement social et la transition écologique;
- Lutter contre les différentes formes de discriminations;
- Soutenir et accompagner les parents dans le développement de l'enfant;
- Favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu.

Les principes directeurs suivants doivent guider les actions à poser :

1. L'inclusion de tous les enfants
2. L'écoute des besoins
3. L'accompagnement vers l'autonomie
4. La flexibilité des réponses
5. Le travail en partenariat

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Il peut soutenir tout projet soit :

- sélectionné à la suite d'un appel de projets;
- issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
- issu d'une instance de concertation locale impliquant des acteurs agissant auprès des enfants, des jeunes et des familles sur son territoire.

Cette démarche s'inscrit dans une vision qui place la diversité et l'inclusion sociale au cœur des préoccupations de l'administration pour les prochaines années. La Ville s'assurera, à travers son prochain plan d'action Diversité et Inclusion 2021-2025, que ces dimensions soient prises en compte dans l'ensemble de ses interventions afin de répondre de manière la plus appropriée aux enjeux qui s'y rattachent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DÉCISION DÉLÉGUÉE 2208798004

Approuver la répartition budgétaire et autoriser les virements des montants répartis entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 114 383 \$ en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables

CE19 0419 du 13 mars 2019

Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

CM17 0166 du 20 février 2017

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 du 20 juin 2016

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

Pour l'arrondissement

CA1830070267

Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 79 639 \$ aux organismes suivants : Corporation de développement communautaire de la Pointe - Région Est de Montréal 49 440 \$ et Initiative 1,2,3 Go de Rivière-des-Prairies 30 199 \$, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2018 et approbation de deux conventions à cet effet.

CA1930040087

Octroi de trois contributions financières totalisant la somme de 109 794 \$, dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2019 aux organismes suivants: à la Corporation de développement communautaire de la Pointe Région Est de Montréal, 49 440 \$; à Initiative 1,2,3 Go de Rivière-des-Prairies, 30 199 \$ et à la Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies, 30 155 \$. Approuver trois projets de convention à cet effet.

CA1930090296

Octroi de deux contributions financières totalisant la somme de 20 000 \$ aux organismes suivants: Maison de la famille Coeur à rivière pour un montant de 10 000 \$ et Corporation de développement communautaire de la Pointe Région Est de Montréal pour un montant de 10 000 \$. Approuver les deux projets de convention à cet effet dans le cadre de la Politique de l'enfant. Autoriser un virement de 7 455 \$ à la division de la Culture, des bibliothèques du patrimoine et de l'expertise

CA2030090226

Octroi de deux contributions financières totalisant la somme de 60 354 \$ pour l'année 2020 aux deux organismes ci-après désignés pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant: Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies au montant de 30 155 \$ et Initiative 1,2,3 Go de Rivière-des-Prairies au montant de 30 199 \$. Approuver le virement et les deux projets de conventions à cet effet.

DESCRIPTION

Organisme: Centre de promotion communautaire Le Phare

Projet: Transition

Montant annuel : 31 803 \$

Résumé du projet: Activités en groupe afin de favoriser la réussite éducatives des jeunes de 3 à 17 ans. Soutien et accompagnement individuels avec des intervenants afin de soutenir les jeunes. Moments d'échanges et activités parents-enfants, permettant le renforcement des habiletés parentales sur la thématique de la réussite éducative de leurs jeunes.

Période: 5 mai 2021 au 31 décembre 2022

Organisme: 1,2,3 Go! RDP

Projet: Célébrons les tout-petits à RDP!

Montant annuel : 28 862 \$

Résumé: Mise en place d'activités psychomotrices pour les jeunes en milieu de garde et en plein air. Soutenir les parents dans leur rôle parental par la mise en place d'activités et de moments d'échanges. Célébration des nouveaux-nés, permettant le partage d'information concernant les ressources du territoire.

Période: 4 mai 2021 au 31 décembre 2022

Organisme: La Corporation de développement communautaire de la Pointe-Région Est de Montréal

Projet: Les rendez-vous de la valorisation scolaire

Montant annuel : 49 444 \$

Résumé: Favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducatives par la mise en place de 2 rendez-vous annuels (virtuels ou présentiel). Déploiement d'activités concertées entre les organismes, sous la thématique de la persévérance scolaire et mise en place d'un calendrier commun.

Période: 1 juin 2021 au 31 décembre 2022

Organisme: Loisirs communautaires Le Relais du bout

Projet: Impact jeunesse

Montant annuel : 5 000 \$

Résumé: Offre d'activités de culturelles, sportives et culinaires à faible coût après les classes, pour les enfants de 6 à 11 ans en situation de vulnérabilité.

Période: 25 septembre 2021 au 4 décembre 2021

JUSTIFICATION

Les projets visent principalement à agir sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes à risque sur le territoire. De plus, une offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs est prévue pour permettre aux enfants de se développer sur différents aspects. Plus précisément, les projets proposés visent plusieurs objectifs du programme du *Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables*, notamment en poursuivant les objectifs suivants :

- favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs;
- favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative;
- encourager la participation citoyenne, l'engagement social et la transition écologique;
- soutenir et accompagner les parents dans le développement de l'enfant;
- favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu.

De plus, le projet déposé par la CDC de la Pointe est le fruit d'une concertation entre les trois instances sectorielles, s'intéressant à la clientèle jeunesse et aux familles : La Table petite enfance de PAT, le Collectif jeunesse de PAT, ainsi que le chantier famille de la Table de développement social. Ainsi, le projet est l'aboutissement d'une mise en commun des priorités de ces différents plan d'action sectoriels, pour arriver à une action concertée et cohérente.

Tous les projets furent déposés dans le cadre d'un appel de projets. Ces derniers ont fait l'objet d'une évaluation par un comité de sélection composé de professionnels de l'arrondissement et de d'autres arrondissements. La grille d'analyse est jointe dans les pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires à ce dossier, soit un montant maximum de 115 109 \$ pour l'année 2021 a été transféré dans le budget de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles par la ville centrale et un montant maximum de 110 109 \$ pour l'année 2022 est prévu dans le budget 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale, en faveur des enfants et des familles vulnérables. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Suite à l'intention de la SDIS de prioriser le 2,1M\$ pour la politique de l'enfant dans son budget de 2022, la décision déléguée 2208798004 témoigne de cet engagement. Tel que décrit la décision ainsi que le cadre de référence, suite à la réception du budget en janvier 2022, le SDIS procédera au virement budgétaire vers les arrondissements afin de leur permettre de réaliser leurs actions.

Le soutien financier recommandé pour les projets se réparti comme suit:

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé 2022	Soutien au projet global
		2018	2019	2020			
Centre de promotion communautaire Le Phare	Transition	s/o	s/o	s/o	31 803 \$	31 803 \$	53 %
1, 2, 3 Go RDP!	Célébrons les tout-petits à RDP!	s/o	s/o	s/o	28 862 \$	28 862 \$	95,1 %
La Corporation de développement communautaire de la Pointe	Les rendez-vous de la valorisation scolaire	s/o	s/o	s/o	49 444 \$	49 444 \$	45,1 %
Loisirs communautaires Le Relais du bout	Impact Jeunesse	s/o	s/o	s/o	5 000\$	s/o	6,4%
TOTAL					115 109 \$	110 109 \$	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles fait partie des quartiers dont les besoins des enfants sont importants et a conséquemment été sélectionné dans le cadre de la Politique de l'enfant. En effet, le portrait socio-économique du territoire démontre qu'en dépit des actions déployées et des efforts du milieu, les facteurs de pauvreté matérielle et/ ou sociale d'une grande partie de la population persistent (grande pauvreté, pourcentage important de familles monoparentales, pourcentage élevé de la population de nouveaux arrivants, décrochage scolaire important, etc..). Les retards, tels qu'au niveau des compétences sociales, en maturité scolaire, en développement cognitif et langagier des jeunes demeurent des enjeux importants sur lesquels les différentes tables de quartier se penchent. Ces situations ont une incidence importante sur l'évolution et l'épanouissement des enfants. Les projets présentés dans le cadre de la présente demande offrent des alternatives intéressantes qui pourront soutenir et outiller ces enfants et leurs familles. L'appel de projet étant déployé tardivement, un report compromettrait le bon déploiement des projets.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et les Organismes devront s'entendre à cet effet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, joint en annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Organisme: Centre de promotion communautaire Le Phare
Nom du projet: Transition
Période: 5 mai 2021 au 31 décembre 2022
Évaluation mi-étape : 31 janvier 2022
Bilan final : 31 janvier 2023

Organisme: 1,2,3 Go! RDP
Nom du projet: Célébrons les tout-petits à RDP !
Période: 5 mai 2021 au 31 décembre 2022
Évaluation mi-étape : 31 janvier 2022
Bilan final : 31 janvier 2023

Organisme: La Corporation de développement communautaire de la Pointe-Région Est de Montréal
Nom du projet: Les rendez-vous de la valorisation scolaire
Période: 1 juin 2021 au 31 décembre 2022
Évaluation mi-étape : 31 janvier 2022
Bilan final : 31 janvier 2023

Organisme: Loisirs communautaires Le Relais du bout
Nom du projet: Impact jeunesse
Période: 25 septembre 2021 au 4 décembre 2021
Bilan final : 4 janvier 2022

Les organismes s'engagent à remplir sur la plate-forme GSS les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Louise-Michel LAURENCE, 27 avril 2021
Julie BOISVERT, 30 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-04-27



Dossier # : 1212468004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de mars 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 27 février au 26 mars 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de mars 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mars 2021.

Il est recommandé :

- D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de mars 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 27 février au 26 mars 2021.
- D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de mars 2021 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de mars 2021.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-20 12:28

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1212468004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de mars 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 27 février au 26 mars 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de mars 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mars 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel doit être déposé au conseil d'arrondissement faisant état des décisions prises et des transactions effectuées en matière de ressources financières et humaines par des fonctionnaires de l'arrondissement, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o

DESCRIPTION

- Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de mars 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 27 février au 26 mars 2021.
- Dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de mars 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de mars 2021.

JUSTIFICATION

s.o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda L DOUCET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-19

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du
greffe



Dossier # : 1217960003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation des résultats financiers au 31 mars 2021, projetés au 31 décembre 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des- Prairies–Pointe-aux-Trembles et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2021 comparé avec le 31 mars 2020.

IL EST RECOMMANDÉ:

De prendre acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 31 mars 2021 ainsi que de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 31 mars 2021 comparé au 31 mars 2020.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-20 12:28

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217960003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation des résultats financiers au 31 mars 2021, projetés au 31 décembre 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2021 comparé avec le 31 mars 2020.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des articles 105.4 de la Loi sur les cités et villes et 130 de la Charte de la Ville de Montréal, les arrondissements doivent présenter les résultats de l'évolution financière des revenus et dépenses au 30 avril de chaque année et projetés en fin d'exercice, de même qu'un état comparatif des résultats financiers pour cette période en regard de la même période, l'année précédente. Cet exercice doit être repris pour l'évolution financière au 31 août.

En raison de la production des états financiers trimestriels, exercice ayant débuté en 2013, et des besoins en matière de planification financière, l'administration municipale a demandé aux unités d'affaires de produire des évolutions budgétaires aux 31 mars, 30 juin et 31 août de cette année. C'est la raison pour laquelle il y a dépôt des résultats conformément à ces dates.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

L'état des revenus et dépenses au 31 mars 2021, projetés au 31 décembre 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

L'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, projetés jusqu'au 31 décembre 2021 et présenté en pièce jointe est à l'équilibre. Des économies réalisées en raison d'écarts salariaux, de réserves et autres familles de dépenses permettront de couvrir les coûts de main-d'oeuvre prévus pour le temps supplémentaire, les hors structures et assignations temporaires et autres.

L'état comparatif des revenus et dépenses réels au 31 mars 2021 et 2020, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

L'état comparatif des revenus réels dressé au 31 mars 2021, présenté en pièce jointe, présente un écart favorable de 178 400 \$ et l'état comparatif des dépenses réelles dressé à

la même date, présenté en pièce jointe, montre une variation favorable de 638 700 \$. Les explications concernant ces variations sont incluses dans les fichiers en pièces jointes.

JUSTIFICATION

La présentation des résultats financiers se fait en conformité avec les articles 105.4 de la Loi sur les cités et villes et 130 de la Charte de la Ville de Montréal de même que des encadrements administratifs en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les unités d'affaires sont responsables du reflet des résultats de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2021, projetés au 31 décembre 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes, article 105.4, sanctionnée le 15 juin 2006 et 130 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie RIZZO
Chef de division des ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2021-04-19



Dossier # : 1218274001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification du montant de l'affectation des surplus provenant des cours de services, à savoir, autoriser que 155 000 \$ soit retourné au surplus de l'arrondissement et autoriser l'affectation de surplus de gestion de l'arrondissement de 155 000 \$ aux fins de travaux non capitalisables et autoriser les virements de crédits à cette fin.

Il est recommandé :

D'autoriser la modification du montant de l'affectation des surplus pour les cours de services de 155 000,00 \$;

D'autoriser que 155 000,00 \$ soit retourné aux surplus de l'arrondissement;

D'autoriser l'affectation de surplus de gestion de l'arrondissement de 155 000,00 \$ aux fins du plan de travaux non capitalisables;

D'autoriser les virements de crédits à cette fin.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-20 17:36

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218274001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification du montant de l'affectation des surplus provenant des cours de services, à savoir, autoriser que 155 000 \$ soit retourné au surplus de l'arrondissement et autoriser l'affectation de surplus de gestion de l'arrondissement de 155 000 \$ aux fins de travaux non capitalisables et autoriser les virements de crédits à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Tous les projets relatifs au programme des cours de services ont été complétés. Le budget résiduel peut donc être réassigné à l'exécution d'autres travaux. Nous demandons donc l'autorisation au Conseil pour qu'un montant résiduel de 155 000,00 \$, disponible dans le budget des cours de services, soit dans un premier temps retourné aux surplus de l'arrondissement et dans un second temps affecté à la réalisation de travaux non capitalisables.

Voici la liste des travaux prévus en 2021 :

- 0528 - Aréna René-Masson - Remplacer la porte de garage qui permet l'accès de la surfaceuse à la glace par une porte munie d'un ouvre porte électrique;
- 0371 - Maison Pierre-Chartrand - Réfection complète de la galerie avant;
- 0763 - Aréna Rodrigue-Gilbert - Relocalisation du treuil pour la porte de la fosse à neige;
- 0868 - Centre Roussin - Inspection des ancrages des murs de brique extérieurs du bâtiment central;
- 1043 - Maison du citoyen - Relocalisation des lampes de sortie de secours;
- 2459 - Bibliothèque RDP - Ajout de climatisation;
- 2459 - Bibliothèque RDP - Création d'un espace clôturé extérieur pour bacs de recyclage et poubelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Isabelle BRULÉ, 14 avril 2021
Julie BOISVERT, 13 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BÉLAND
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
Directeur des travaux publics

Le : 2021-04-13



Dossier # : 1214860002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière aux organismes suivants, soit 500 \$ à Fond-Action Santé Communautaire Benise Normil et 500 \$ au Regroupement Jeunesse en Action pour l'organisation de leurs activités

À la demande des élus du conseil d'arrondissement :
Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 500 \$ au Fond-Action Santé Communautaire Benise Normil pour des activités de distribution de fruits et de légumes, remise de bourses d'activités physique et animation capsule Web;
- 500 \$ au Regroupement Jeunesse en Action pour la tenue d'une fête des mères virtuelle

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-05-03 11:11

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1214860002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière aux organismes suivants, soit 500 \$ à Fond-Action Santé Communautaire Benise Normil et 500 \$ au Regroupement Jeunesse en Action pour l'organisation de leurs activités

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles peut octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social.
L'octroi de ces contributions financières doit se faire en accord avec les articles 137 et 141 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ c. C-11.4) qui dictent les règles d'attribution de ces contributions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière aux organismes suivants :
- 500 \$ au Fond-Action Santé Communautaire Benise Normil pour des activités de distribution de fruits et de légumes, remise de bourses d'activités physique et animation capsule Web;
- 500 \$ au Regroupement Jeunesse en Action pour la tenue d'une fête des mères virtuelle le 29 mai 2021.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis de 1000 \$ sont prévus et réservés au budget de fonctionnement à la Division Soutien aux élus locaux, Conseil et soutien aux instances politiques, Contributions financières.
Les DA # 680378 et 680994 réserve les crédits à cette fin.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire d'arrondissement par intérim

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2021-04-26

**Dossier # : 1215270004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demande de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, pour un terrain situé sur la rue Sherbrooke, entre la 50e Avenue et la 51e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Il est recommandé :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'augmentation de la densité pour un terrain situé sur la rue Sherbrooke, entre la 50e Avenue et la 51e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

La Direction du développement du territoire et des études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- la demande respecte les principes mis de l'avant par le Schéma d'aménagement quant à la densité;
- la demande permet d'augmenter la densité à l'intérieur d'une aire TOD identifiée au Schéma d'aménagement;
- la demande respecte les principes mis de l'avant par le PDUES de la rue Sherbrooke quant à la densité;
- la demande permet de déployer une densité et une volumétrie plus importante en bordure d'une large artère destinée à devenir un important vecteur de déplacements multimodaux et qui sera pourvue d'une forte empreinte paysagère;
- la demande permet la réalisation d'un projet résidentiel convivial et attractif pour les aînés, aux abords de milieux qui sera doté dans les prochaines années d'une importante infrastructure de transport et de plusieurs commerces de proximités;
- le projet de construction rencontre les objectifs du Plan d'urbanisme;
- le projet de construction sera soumis au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041);
- la demande a obtenu une recommandation favorable de la part du Comité Jacques-Viger.

Adopté

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-03-30 15:24

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1215270004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demande de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, pour un terrain situé sur la rue Sherbrooke, entre la 50e Avenue et la 51e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a adopté un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) de la rue Sherbrooke en 2016. Cet exercice de planification visait en outre à optimiser les opportunités de développement en bordure de l'artère sous des perspectives de saine utilisation de l'espace. Le plan de développement met de l'avant des principes de densification, de développement durable, d'optimisation des infrastructures de transport en commun et de meilleure répartition des fonctions urbaines.

Depuis, en complément à la démarche de planification, une étude de design urbain visant la rue Sherbrooke a été produite en 2020. Cette étude avait pour objectifs la production d'un concept d'aménagement de la rue Sherbrooke, entre la 36^e Avenue et la boulevard Gouin Est, ainsi que l'élaboration de balises d'aménagement des domaines public et privé. Le concept retenu est celui du parkway habité qui se traduit par une typologie de voie à débit important dont la géométrie, le profil et les abords sont soigneusement intégrés dans le paysage environnant.

De nombreux acteurs immobiliers sont en discussion depuis quelques années avec l'arrondissement pour le développement des nombreux espaces en friche ou à requalifier situés le long de la rue Sherbrooke. Un projet immobilier a vu le jour suite à une modification au Plan d'urbanisme réalisée après l'adoption du PDUES, en 2016. Dès lors, d'autres projets nécessitant une modification au Plan d'urbanisme ont été soumis à l'arrondissement.

L'un d'eux est un projet visant la construction d'une résidence pour personnes âgées. Le terrain visé est situé sur le flanc sud de la Sherbrooke et s'étend jusqu'à la rue Forsyth, entre la 50^e Avenue et la 51^e Avenue. Le promoteur souhaite construire un bâtiment d'une hauteur de 4 à 8 étages comprenant 200 logements, du commerce au rez-de-chaussée et une aire de stationnement en sous-sol.

Dans ce contexte, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles initie une

demande de modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but de modifier le secteur de densité pour le terrain susmentionné.

La demande répond a priori à la volonté d'arrimer la densité de construction du Plan d'urbanisme au contenu du PDUES et de l'étude de design urbain en ce qui a trait à un terrain situé dans l'aire du TOD de la gare de Pointe-aux-Trembles. De plus, cette demande permet de répondre à une requête déposée en lien avec le projet de résidence pour aînés mentionné préalablement.

Il s'agit d'une modification visant une carte incluse dans le Plan d'urbanisme, soit la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » afin de revoir le périmètre d'un secteur de densité. Cette modification engendre une modification à la carte 1.1 intitulée « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer ».

L'adoption d'un règlement de concordance modifiant le règlement de zonage sera effectué à la suite de l'entrée en vigueur des modifications au Plan d'urbanisme, conformément à l'article 110.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 1630020034 - 2 février 2016 - Adoption du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) de la rue Sherbrooke par l'arrondissement RDP-PAT (dossier 116 642 5002).

DESCRIPTION

Description du site

Le terrain visé est bordé au nord par la rue Sherbrooke, au sud par la rue Forsyth, à l'ouest par la 50e Avenue (partiellement non ouverte) et à l'est par la 51e Avenue (non ouverte). On y recense une seule propriété de 7 560 m², essentiellement une friche urbaine qui autrefois accueillait un motel. Celle-ci est composée de 17 lots portant les numéros 1 270 055, 1 156 970, 1 156 971, 1 156 972, 1 156 973, 1 156 974, 1 156 975, 1 156 976, 1 156 977, 1 156 978, 1 156 979, 1 156 980, 1 156 981, 1 156 982, 1 156 983, 1 156 984 et 1 156 985 du cadastre du Québec.

Ce terrain se trouve à cheval sur deux secteurs de densification. En effet, la partie ayant front sur la rue Sherbrooke se trouve dans le secteur 20-C10 (environ 82 % du terrain). Et la partie ayant front sur la rue Forsyth se trouve dans le secteur 20-04 (environ 18 % du terrain).

Modifications au Plan d'urbanisme

Les modifications visent deux cartes incluses dans le Plan d'urbanisme, à savoir :

- Carte 1.1 intitulée « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer »;
- Carte 3.1.2, intitulée « La densité de construction».

Une modification est demandée sur la carte 1.1, à savoir :

- Remplacer la partie du secteur à construire correspondant aux lots les numéros 1 270 055 (partie), 1 156 971, 1 156 972, 1 156 973, 1 156 974, 1 156 975, 1 156 976, 1 156 977, 1 156 978, 1 156 979, 1 156 980, 1 156 981, 1 156 982, 1 156 983, 1 156 984 et 1 156 985, par un secteur établi.

Une modification est demandée sur la carte 3.1.2, à savoir :

- Remplacer la partie des secteurs de densification 20-C10 et 20-04 correspondant aux lots les numéros 1 270 055, 1 156 970, 1 156 971, 1 156 972, 1 156 973, 1 156 974, 1 156 975, 1 156 976, 1 156 977, 1 156 978, 1 156 979, 1 156 980, 1 156 981, 1 156 982, 1 156 983, 1 156 984 et 1 156 985, par un secteur de densification 20-07.

Le tableau suivant indique les différences entre la situation actuelle et la modification demandée pour le secteur visé par la présente demande :

Caractéristiques	Secteur visé		
	Avant		Après
Type de secteur	20-C10	20-04	20-07
Nombre d'étages	4 à 6 étages	1 à 3 étages hors sol	3 à 8 étages hors sol
Taux d'implantation	Taux d'implantation faible ou moyen	Taux d'implantation faible ou moyen	Taux d'implantation faible ou moyen

Étapes subséquentes

Suite aux modifications au Plan d'urbanisme proposées dans le présent sommaire, la réalisation du projet de construction sur le terrain visé par la présente demande sera permise et encadrée au moyen d'un PPCMOI.

Règlement pour une métropole mixte

Le Plan d'urbanisme prévoit que des exigences additionnelles en matière de logement abordable s'appliqueront progressivement dans certains secteurs, en lien avec les nouvelles possibilités de densification résidentielle qu'il offrira. Conformément à cette orientation et dans la continuité des balises formulées dans le dossier décisionnel 1207252001, une modification du Règlement pour une métropole mixte (20-041) sera recommandée au conseil municipal concurrentement à l'adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme dont il est question dans le présent dossier décisionnel. Cette modification du Règlement 20-041 visera l'ajout de zones de logement abordable sur les lots où la modification au Plan d'urbanisme permet d'augmenter la superficie constructible résidentielle. Là où cette augmentation se situe dans un intervalle de 20% à 40%, les balises prévoient une zone de logement abordable 1 (exigence de 10%) ; là où cette augmentation dépasse 40%, les balises prévoient une zone de logement abordable 2 (exigence de 20%). La modification du Règlement pour une métropole mixte fera l'objet d'une décision distincte du conseil municipal.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande :

De donner suite à la procédure de demande de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke et du concept de design urbain de la rue Sherbrooke pour un terrain situé sur la rue Sherbrooke entre les 50^e et 51^e Avenues.

La Direction du développement du territoire et des études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- la demande respecte les principes mis de l'avant par le Schéma d'aménagement quant à la densité;
- la demande permet d'augmenter la densité à l'intérieur d'une aire TOD identifiée au Schéma d'aménagement;

- la demande respecte les principes mis de l'avant par le PDUES de la rue Sherbrooke quant à la densité;
- la demande permet de déployer une densité et une volumétrie plus importante en bordure d'une large artère destinée à devenir un important vecteur de déplacements multimodaux et qui sera pourvue d'une forte empreinte paysagère;
- la demande permet la réalisation d'un projet résidentiel convivial et attractif pour les aînés, aux abords de milieux qui sera doté dans les prochaines années d'une importante infrastructure de transport et de plusieurs commerces de proximités;
- le projet de construction rencontre les objectifs du Plan d'urbanisme;
- le projet de construction sera soumis au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041);
- la demande a obtenu une recommandation favorable de la part du Comité Jacques-Viger.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications demandées s'inscrivent dans une perspective d'optimiser l'occupation du territoire et les infrastructures urbaines.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité Jacques-Viger (CAU) : 11 décembre 2020
Présentation d'un avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme au conseil d'arrondissement : 6 avril 2021

Assemblée de consultation publique : À déterminer

Soumission du procès verbal de la consultation publique sur le projet de règlement au comité exécutif : À déterminer

Adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme par le conseil municipal : À déterminer

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane CHARBONNEAU, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Jean-François MORIN, Service de l'habitation

Lecture :

Stéphane CHARBONNEAU, 30 mars 2021
Jean-François MORIN, 30 mars 2021
Julie BOISVERT, 25 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DE AZEVEDO
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-03-29

**Dossier # : 1215909007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 91 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement à la marge de recul arrière minimale d'un bâtiment unifamilial jumelé situé au 12406, 6e Avenue, sur le lot numéro 1 056 689 relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3002685454 - District de Rivière-des-Prairies.

CONSIDÉRANT que l'approbation de la demande de dérogation mineure est requise afin de procéder à l'émission du permis de construction visant à agrandir le bâtiment au-dessus de la chambre froide en cour arrière;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 avril 2021, quant à la demande visant à permettre une marge de recul arrière minimale de 5,18 mètres, plutôt que de 6 mètres (Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), article 91).

Il est recommandé :

- de donner suite à la demande de dérogation mineure numéro 3002685454 quant à l'article 91 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la marge arrière du bâtiment situé au 12406, 6e Avenue, sur le lot numéro 1 056 689 du cadastre du Québec ,
- de permettre une marge de recul arrière minimale de 5,18 mètres, plutôt que de 6 mètres (Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), article 91).

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se montrent favorables à cette demande pour les raisons suivantes :

- L'agrandissement est projeté sur des murs de fondations existants;

- L'implantation du bâtiment et les limites du terrain sont les mêmes depuis l'émission du permis de construction en 1979;
- Le respect de la marge de recul minimal applicable de 6 mètres occasionnerait une résultante particulière en termes d'intégration de l'agrandissement;
- La dérogation mineure demandée ne constitue pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- La dérogation mineure ne concerne pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature de la dérogation mineure sollicitée est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures (RCA09-DM01).

Adopté.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-20 12:26

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1215909007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 91 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement à la marge de recul arrière minimale d'un bâtiment unifamilial jumelé situé au 12406, 6e Avenue, sur le lot numéro 1 056 689 relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3002685454 - District de Rivière-des-Prairies.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande de dérogation mineure portant le numéro 3002685454 afin d'approuver la marge de recul arrière minimale d'un agrandissement prévu au bâtiment situé au 12406, 6^e Avenue, sur le lot numéro 1 056 689 du cadastre du Québec.
 L'agrandissement visé déroge à l'article 91 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la marge de recul arrière minimale prescrite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Le bâtiment visé a été construit en 1979. Il s'agit d'un bâtiment unifamilial jumelé d'un étage, avec sous-sol aménagé. Il présente un toit en pente et un espace de stationnement en sous-sol, lequel est accessible par une voie d'accès adjacente à celle du voisin jumelé. En cour arrière, une galerie est aménagée sur des fondations, au-dessus d'une chambre froide située au sous-sol. Selon les plans fournis pour l'émission du permis de construction, aucune modification relative à l'emprise au sol ou aux dimensions du terrain n'a été effectuée.

La requérante souhaite pouvoir agrandir son bâtiment sur la galerie située au-dessus de la chambre froide, dans le prolongement du mur latéral du bâtiment vers la cour arrière. L'agrandissement présente des dimensions de 2,45 mètres par 4,26 mètres et une superficie de 10,44 mètres carrés. Le taux d'implantation au sol demeure inchangé et représente 37 %; le maximum applicable est de 50 %. Les travaux ont pour but d'aménager une salle de lavage au rez-de-chaussée plutôt qu'au sous-sol.

Le mur de fondation de la galerie est situé à 4,55 mètres de la limite latérale, ce qui est conforme à la marge de recul minimale applicable. Par rapport à la limite arrière, le mur de fondation est situé à 5,18 mètres, alors que le minimum est fixé à 6 mètres. Pour autoriser

l'agrandissement projeté, une dérogation mineure est requise. La requérante demande donc de déroger de 0,82 mètre à la marge minimale de recul arrière applicable.

Le tout, tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par monsieur Jean Girard, arpenteur-géomètre, en date du 6 novembre 2001, minute 3382, et sur les plans préparés par monsieur Luc Sénat en date du 22 janvier 2021 et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 7 avril 2021.

Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé)

Le site se trouve dans la zone 474 dans laquelle la classe d'usage H.1 « habitation unifamiliale » est autorisée. Les structures isolées et jumelées sont permises. Le nombre d'étages autorisé est d'un (1) à deux (2) étages. La marge de recul avant principale minimale est de 5,5 mètres. La marge de recul latérale minimale est de 1,5 mètre et le total des deux marges latérales minimales est de 3 mètres. La marge de recul arrière minimale est de 6 mètres. Le taux d'implantation au sol maximal exigé est de 50 %.

Description de la dérogation mineure

- Permettre une marge de recul arrière minimale de 5,18 mètres, plutôt que de 6 mètres (Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), article 91).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver la demande de dérogation mineure, quant à l'article 91 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la marge de recul arrière minimale d'un bâtiment unifamilial jumelé situé au 12406, 6^e Avenue, telle qu'illustrée sur le certificat de localisation préparé par monsieur Jean Girard, arpenteur-géomètre, en date du 6 novembre 2001, minute 3382, et sur les plans préparés par monsieur Luc Sénat en date du 22 janvier 2021 et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 7 avril 2021, à savoir :

- **Permettre une marge de recul arrière minimale de 5,18 mètres, au lieu de 6 mètres (Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), article 91).**

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- L'agrandissement est projeté sur des murs de fondations existants;
- L'implantation du bâtiment et les limites du terrain sont les mêmes depuis l'émission du permis de construction en 1979;
- Le respect de la marge de recul minimale applicable de 6 mètres peut causer un préjudice à la requérante;
- La dérogation mineure demandée ne constitue pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- La dérogation mineure ne concerne pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature de la dérogation mineure sollicitée est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures (RCA09-DM01).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Une consultation publique écrite, d'une durée de quinze (15) jours, doit précéder la séance où le conseil d'arrondissement se prononcera sur la présente demande de dérogation mineure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 7 avril 2021.
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 9 avril 2021.
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélany ROY
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-19

Luc CASTONGUAY
Directeur, Direction du développement du territoire et études techniques

**Dossier # : 1215909007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 91 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement à la marge de recul arrière minimale d'un bâtiment unifamilial jumelé situé au 12406, 6e Avenue, sur le lot numéro 1 056 689 relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3002685454 - District de Rivière-des-Prairies.

CONSIDÉRANT que l'approbation de la demande de dérogation mineure est requise afin de procéder à l'émission du permis de construction visant à agrandir le bâtiment au-dessus de la chambre froide en cour arrière;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 avril 2021, quant à la demande visant à permettre une marge de recul arrière minimale de 5,18 mètres, plutôt que de 6 mètres (Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), article 91).

Il est recommandé :

- de donner suite à la demande de dérogation mineure numéro 3002685454 quant à l'article 91 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la marge arrière du bâtiment situé au 12406, 6e Avenue, sur le lot numéro 1 056 689 du cadastre du Québec ,
- de permettre une marge de recul arrière minimale de 5,18 mètres, plutôt que de 6 mètres (Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), article 91).

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se montrent favorables à cette demande pour les raisons suivantes :

- L'agrandissement est projeté sur des murs de fondations existants;

- L'implantation du bâtiment et les limites du terrain sont les mêmes depuis l'émission du permis de construction en 1979;
- Le respect de la marge de recul minimal applicable de 6 mètres occasionnerait une résultante particulière en termes d'intégration de l'agrandissement;
- La dérogation mineure demandée ne constitue pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- La dérogation mineure ne concerne pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature de la dérogation mineure sollicitée est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures (RCA09-DM01).

Adopté.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-20 12:26

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215909007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 91 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement à la marge de recul arrière minimale d'un bâtiment unifamilial jumelé situé au 12406, 6e Avenue, sur le lot numéro 1 056 689 relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3002685454 - District de Rivière-des-Prairies.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande de dérogation mineure portant le numéro 3002685454 afin d'approuver la marge de recul arrière minimale d'un agrandissement prévu au bâtiment situé au 12406, 6^e Avenue, sur le lot numéro 1 056 689 du cadastre du Québec.
L'agrandissement visé déroge à l'article 91 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la marge de recul arrière minimale prescrite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Le bâtiment visé a été construit en 1979. Il s'agit d'un bâtiment unifamilial jumelé d'un étage, avec sous-sol aménagé. Il présente un toit en pente et un espace de stationnement en sous-sol, lequel est accessible par une voie d'accès adjacente à celle du voisin jumelé. En cour arrière, une galerie est aménagée sur des fondations, au-dessus d'une chambre froide située au sous-sol. Selon les plans fournis pour l'émission du permis de construction, aucune modification relative à l'emprise au sol ou aux dimensions du terrain n'a été effectuée.

La requérante souhaite pouvoir agrandir son bâtiment sur la galerie située au-dessus de la chambre froide, dans le prolongement du mur latéral du bâtiment vers la cour arrière. L'agrandissement présente des dimensions de 2,45 mètres par 4,26 mètres et une superficie de 10,44 mètres carrés. Le taux d'implantation au sol demeure inchangé et représente 37 %; le maximum applicable est de 50 %. Les travaux ont pour but d'aménager une salle de lavage au rez-de-chaussée plutôt qu'au sous-sol.

Le mur de fondation de la galerie est situé à 4,55 mètres de la limite latérale, ce qui est conforme à la marge de recul minimale applicable. Par rapport à la limite arrière, le mur de fondation est situé à 5,18 mètres, alors que le minimum est fixé à 6 mètres. Pour autoriser

l'agrandissement projeté, une dérogation mineure est requise. La requérante demande donc de déroger de 0,82 mètre à la marge minimale de recul arrière applicable.

Le tout, tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par monsieur Jean Girard, arpenteur-géomètre, en date du 6 novembre 2001, minute 3382, et sur les plans préparés par monsieur Luc Sénat en date du 22 janvier 2021 et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 7 avril 2021.

Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé)

Le site se trouve dans la zone 474 dans laquelle la classe d'usage H.1 « habitation unifamiliale » est autorisée. Les structures isolées et jumelées sont permises. Le nombre d'étages autorisé est d'un (1) à deux (2) étages. La marge de recul avant principale minimale est de 5,5 mètres. La marge de recul latérale minimale est de 1,5 mètre et le total des deux marges latérales minimales est de 3 mètres. La marge de recul arrière minimale est de 6 mètres. Le taux d'implantation au sol maximal exigé est de 50 %.

Description de la dérogation mineure

- Permettre une marge de recul arrière minimale de 5,18 mètres, plutôt que de 6 mètres (Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), article 91).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver la demande de dérogation mineure, quant à l'article 91 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la marge de recul arrière minimale d'un bâtiment unifamilial jumelé situé au 12406, 6^e Avenue, telle qu'illustrée sur le certificat de localisation préparé par monsieur Jean Girard, arpenteur-géomètre, en date du 6 novembre 2001, minute 3382, et sur les plans préparés par monsieur Luc Sénat en date du 22 janvier 2021 et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 7 avril 2021, à savoir :

- **Permettre une marge de recul arrière minimale de 5,18 mètres, au lieu de 6 mètres (Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), article 91).**

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- L'agrandissement est projeté sur des murs de fondations existants;
- L'implantation du bâtiment et les limites du terrain sont les mêmes depuis l'émission du permis de construction en 1979;
- Le respect de la marge de recul minimale applicable de 6 mètres peut causer un préjudice à la requérante;
- La dérogation mineure demandée ne constitue pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- La dérogation mineure ne concerne pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature de la dérogation mineure sollicitée est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures (RCA09-DM01).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Une consultation publique écrite, d'une durée de quinze (15) jours, doit précéder la séance où le conseil d'arrondissement se prononcera sur la présente demande de dérogation mineure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 7 avril 2021.
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 9 avril 2021.
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélany ROY
conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-19

Luc CASTONGUAY
Directeur, Direction du développement du territoire et études techniques



Dossier # : 1213469005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne à plat pour un commerce situé au 12910, rue Sherbrooke Est, sur le lot numéro 1 504 280, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002719394 - District de Pointe-aux-Trembles.

Considérant la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 9 avril 2021, il est recommandé :

- de donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'installation d'une enseigne à plat pour un commerce situé au 12910, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal), dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 7 avril 2021.

Le tout, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002719394.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :

- les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

Adopté

Signé par Louis LAPOINTE **Le** 2021-04-12 11:58

Signataire :

Louis LAPOINTE

Directeur des travaux publics
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1213469005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne à plat pour un commerce situé au 12910, rue Sherbrooke Est, sur le lot numéro 1 504 280, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002719394 - District de Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande visant l'installation d'une enseigne à plat pour un commerce situé au 12910, rue Sherbrooke Est, sur le lot numéro 1 504 280 dans le district de Pointe-aux-Trembles. Cet édifice est soumis à la procédure des PIIA en vertu de l'article 166 de la section 24 applicable à un bâtiment commercial d'une superficie de 4000 m² ou abritant plus d'un établissement d'une superficie supérieure à 1000 m², du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01). Le projet doit respecter l'objectif et les critères prévus à l'article 170 de ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA12 3012 0482 adoptée le 13 décembre 2012 afin d'approuver les plans visant l'affichage pour le commerce situé au 12886, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1126088006).

Résolution CA13 3007 0285 adoptée le 2 juillet 2013 afin d'approuver les plans visant l'affichage pour le commerce situé au 12882, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1133077004).

Résolution CA15 3004 0097 adoptée le 7 avril 2015 afin d'approuver les plans visant l'affichage pour le commerce situé au 12874, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1150826002).

Résolution CA19 3006 0203 adoptée le 4 juin 2019 afin d'approuver les plans relatifs à l'affichage pour le bâtiment commercial situé au 12888, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1190565008).

Résolution CA19 3007 0254 adoptée le 2 juillet 2019 afin d'approuver les plans visant l'installation d'une nouvelle porte d'entrée pour le bâtiment commercial situé au 12884, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1190565011).

Résolution CA19 3009 0315 adoptée le 3 septembre 2019 afin d'approuver les plans visant l'affichage pour le commerce situé au 12884, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1198238006).

Résolution CA20 3002 0027 adoptée le 4 février 2020 afin d'approuver les plans relatifs à l'affichage pour le commerce situé au 12886, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1198238013).

Résolution CA20 3004 0098 adoptée le 7 avril 2020 afin d'approuver les plans relatifs à l'affichage pour le commerce situé au 12836, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1208238004).

Résolution CA20 3005 0121 adoptée le 5 mai 2020 afin d'approuver les plans visant l'installation d'une nouvelle porte d'entrée et d'une porte de service pour le commerce situé au 12856, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1208238005).

Résolution CA20 3011 0344 adoptée le 3 novembre 2020 afin d'approuver les plans visant l'installation d'une enseigne à plat et d'une enseigne au sol pour un commerce situé au 12850, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 005 (sommaire décisionnel 1208238014).

DESCRIPTION

Description du projet

La demande vise l'installation d'une enseigne posée à plat sur la marquise située au-dessus de la vitrine du local commercial situé au 12910, rue Sherbrooke Est, à Pointe-aux-Trembles. Cette enseigne comporte un logo et des lettres individuelles lumineuses fixés sur un boîtier en aluminium. L'enseigne, d'une superficie de 4,68 m² offrira un fond vert sur lequel des lettres et un logo blancs seront posés.

L'affichage proposé correspond à la signature visuelle de cette bannière, le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 7 avril 2021.

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve dans la zone 272 dans laquelle les classes d'usages C.1 « commerce et service de voisinage », C.2 « commerce et service artériel », C.3 « commerce et service de grande surface », C.5 « hébergement hôtelier », C.6 « bar et débit de boissons », C.7 « salle de réception, de danse ou de spectacle », C.9 « poste d'essence » et P.1 « institutions locales » sont autorisées. La demande, telle que présentée, respecte les normes relatives à l'affichage telles qu'apparaissant au chapitre 9 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01)

L'approbation doit tenir compte de l'objectif et des critères de l'article 170 de la section 24, applicable à un bâtiment commercial d'une superficie supérieure à 4000 m² ou abritant plus d'un établissement d'une superficie supérieure à 1000 m² du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01) :

Article 170 Affichage

Objectif :

Assurer une bonne intégration des enseignes avec les façades des bâtiments.

Critères :

- Les dimensions, la localisation, le design, la couleur, la qualité des matériaux, l'éclairage des enseignes et leur support s'intègrent et s'harmonisent avec l'architecture du bâtiment principal;
- Les enseignes présentes sur le site forment un ensemble cohérent au niveau de leur design, de leur localisation, de la qualité des matériaux et de l'éclairage;

- Les enseignes détachées du bâtiment sont pourvues d'aménagement paysager à la base.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'installation d'une enseigne à plat pour un commerce situé au 12910, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal), dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 7 avril 2021.

Le tout, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002719394.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :

- L'objectif et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 6 avril 2021.

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 9 avril 2021.

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand LABBÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-04-09

**Dossier # : 1210394003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009) des plans relatifs à l'affichage pour un bâtiment commercial situé au 13500, boulevard Métropolitain Est, autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-115, sur le lot numéro 6 220 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage portant le numéro 3001639414 - District de Pointe-aux-Trembles.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 avril 2021, il est recommandé :

- De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'affichage pour bâtiment commercial situé au 13500, boulevard Métropolitain Est, autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-115, sur le lot portant le numéro 6 220 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel que présenté sur les plans déposés à la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 février 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3001639414.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent de donner suite à cette demande pour la raison suivante :

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-23 12:40

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210394003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009) des plans relatifs à l'affichage pour un bâtiment commercial situé au 13500, boulevard Métropolitain Est, autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-115, sur le lot numéro 6 220 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage portant le numéro 3001639414 - District de Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 juin 2018, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution sur le projet particulier numéro PP-115 afin de permettre l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment situé au 13500, boulevard Métropolitain Est, aux fins de l'usage principal « véhicules routiers neufs (vente/location) » et des usages complémentaires « véhicules routiers usagés (vente/location) », « véhicules routiers (réparation/entretien) et « pièces, accessoires véhicules routiers » ainsi que l'aménagement du terrain sur le lot projeté portant le numéro 6 220 217. Conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), les plans relatifs à l'affichage doivent faire l'objet d'une approbation du conseil d'arrondissement par la procédure des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DB 187630010 - Résolution signée le 23 mars 2018 : Dans le cadre de la demande de permis de lotissement n° 3001407226, présentation d'un projet d'opération cadastrale visant le remplacement des lots 1 154 816 et 1 505 648, par le lot projeté 6 220 217, du plan cadastral parcellaire, cadastre du Québec, situés au sud du boulevard Métropolitain Est, à l'angle de la 36^e Avenue, préparé par monsieur Éric Deschamps, arpenteur-géomètre, le 16 février 2018, minute 12268 (sommaire 2187630010).

- CA18 30 06 0187 - Adoptée le 5 juin 2018 et entrée en vigueur le 21 juin 2018 : Adopter la résolution numéro PP-115 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment situé au 13500, boulevard Métropolitain Est aux fins de l'usage principal « véhicules routiers neufs (vente/location) » et des usages complémentaires « véhicules routiers usagés

(vente/location) », « véhicules routiers (réparation/entretien) » et « pièces, accessoires véhicules routiers » ainsi que l'aménagement du terrain sur le lot projeté portant le numéro 6 220 217, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles » (sommaire décisionnel 1180565002).

- CA19 30 07 0255 - Adoptée le 2 juillet 2019 : Adopter, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) des plans relatifs à la modification du mur latéral nord et de la façade avant secondaire donnant sur la 36^e Avenue et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment commercial situé au 13500, boulevard Métropolitain Est, autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-115, sur le lot portant le numéro 6 220 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le District de Pointe-aux-Trembles (sommaire décisionnel 1190565010).
- CA19 30 11 0388 - Adoptée le 5 novembre 2019: dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), pour les plans relatifs à l'affichage du bâtiment commercial situé au 13500, boulevard Métropolitain Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles (sommaire décisionnel 1190565024).

DESCRIPTION

Description du milieu

Le terrain visé par le projet est situé à l'intersection du boulevard Métropolitain Est et de la 36^e Avenue, sur le lot numéro 6 220 217 et couvre une superficie de 14 542,3 m². Ce terrain se situe sur deux zones, soit les zones 260 et 262, sous la ligne haute tension d'Hydro-Québec. Le terrain est délimité au nord par la ligne d'emprise d'Hydro-Québec, à l'est par le bâtiment industriel situé au 3675, 36^e Avenue, au sud par la 36^e Avenue et à l'ouest par le boulevard Métropolitain Est. La façade principale du bâtiment construit en 1975 donne présentement sur le boulevard Métropolitain.

Le propriétaire souhaite modifier l'affichage de son entreprise. L'affichage proposé est :

- Retrait d'une enseigne lumineuse apposée sur le mur du bâtiment d'une superficie de 8,36 m²;
- Ajout d'une enseigne au sol double face d'une superficie de 5.55 m² sur le pylône existant portant l'inscription «PacLease et PACCARmx»;
- Ajout d'une enseigne au sol double face d'une superficie de 5.55 m² sur le pylône existant portant l'inscription «TRP et Cummins».

Les normes d'affichage, telles que prévues au chapitre 9 du Règlement de zonage, sont respectées.

Critères d'évaluation

Le projet doit être évalué, en plus des critères cités à l'article 16 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009), selon les critères d'évaluation supplémentaires suivants :

- L'installation d'éléments d'éclairage décoratifs sobres est recommandée;
- L'affichage du commerce doit être sobre et les dimensions, la localisation, le design, la couleur, la qualité des matériaux, l'éclairage des enseignes et leur support doivent s'intégrer et s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment principal.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'affichage pour un bâtiment commercial situé au 13500, boulevard Métropolitain Est, autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-115, sur le lot portant le numéro 6 220 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande de permis d'affichage portant le numéro 3001639414 - District de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans d'affichage de la firme d'affichage « Enseignes Leco » déposés à la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 23 février 2021.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande l'approbation de cette demande pour la raison suivante :

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 6 avril 2021.

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 9 avril 2021.

Suivi de la procédure habituelle pour décision par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline CANTIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-04-22

**Dossier # : 1213163002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

1. De ratifier la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en

pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

2. D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

3. D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-23 16:44

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la réorganisation municipale de Montréal (réf. : le Règlement antérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement - CM01-00047 du 18 décembre 2001), chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. Nous demandons donc l'approbation du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés en annexe, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- **Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4-1, article 3, alinéa 8;**
- **Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;**
- **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8 (vente et consommation d'alcool);**
- **Règlement de zonage de l'arrondissement, RCA09-Z01, article 315, (affichage);**
- **Règlement sur les parcs, R.R.V.M., c. P-3, en vertu de l'ordonnance OCA18-(P-3);**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 3012 0412	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3012 0392	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3011 0352	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3009 0245	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.

CA20 3007 0210	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édicition des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3003 0074	Approbation de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édicition des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

À chaque année, plusieurs centaines d'événements sont prévus sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Ceux-ci peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, religieuse, interculturelle, caritative, civique, commémorative, festive, commerciale, etc. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement peuvent avoir une portée locale, régionale, municipale, nationale et internationale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons, soit par l'occupation en totalité ou en partie d'une place ou d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues ou d'une combinaison telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les citoyens sont invités à se rassembler gratuitement lors d'activités organisées dans le cadre de plusieurs événements sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Selon les événements, de l'animation, des repas en plein air, des spectacles, des parties ou compétitions sportives, des jeux divers, de la danse, etc. seront présentés sur les différents sites concernés.

Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2021.

JUSTIFICATION

Le développement événementiel et l'occupation du domaine public sont au coeur des priorités dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettant la présentation de divers spectacles et donnant ainsi l'occasion aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, de boissons alcoolisées ou non, représente un soutien pour les organismes pour l'autofinancement de leurs événements. Dans certains cas, ces événements contribueront à l'épanouissement de la population et permettront aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Certains événements en annexe seront soumis, pour avis, aux différentes directions et intervenants impliqués. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'Arrondissement doivent tenter d'y inclure les pratiques d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'arrondissement sensibilise les promoteurs sur ces questions, tel qu'indiqué dans le plan d'action local de développement durable de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de réaliser ces événements, il y aura des impacts négatifs importants relativement à leur planification ainsi qu'à la promotion de ces activités. Dans le cadre d'événements à caractère physique et sportif, cela contribuera à promouvoir le sport, la santé physique et les saines habitudes de vie. La présentation d'événements publics favorisera la découverte d'une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens. Dans d'autres cas, elle permettra une visibilité et un rayonnement de l'arrondissement ainsi que de mettre en lumière son attractivité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Tout événement proposé respectera les mesures sanitaires et consignes gouvernementales reliées à la pandémie de la COVID-19. Les zones de couleur seront respectées et les propositions s'adapteront avec différents scénarios en fonction de l'évolution de la pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les hebdomadaires locaux et sur le site web de l'arrondissement.

D'un côté, l'arrondissement est responsable du plan de communication et de la promotion de tous les événements en régie. D'un autre côté, Les promoteurs sont responsables de leur propre promotion et plan de communication. Leurs publicités sont généralement diffusées de multiples façons : dans les quotidiens, le journal de quartier, dans les médias sociaux, etc. De plus, lors d'une fermeture de rues, les promoteurs installeront dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens demeurant sur les rues concernées. Au besoin, l'arrondissement peut soutenir ces derniers, selon le cadre de référence en vigueur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements selon le tableau de la programmation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 23 avril 2021
Julie BOISVERT, 20 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BOURGOIN
agent (e) de developpement d'activites
culturelles physique s et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-20

Valérie LAFOREST
Directrice



Dossier # : 1212700002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100191516, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100191516, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-04-20 14:30

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212700002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100191516, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la signature de la convention collective 2013-2017, la Ville de Montréal ainsi que le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP, section locale 301, ont convenu d'un processus de titularisation pour le remplacement des employés titulaires en regard de l'alinéa 4.05 de la convention collective en vigueur. Lorsqu'un employé titulaire quitte définitivement la Ville de Montréal, le service ou arrondissement doit procéder au remplacement permanent de cet employé dans un délai maximal de trente (30) jours. Considérant que la Ville de Montréal doit procéder à la titularisation en respectant les étapes prévues à l'alinéa 4.05 de la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal, ainsi qu'au point 5, alinéa 19.28 de l'entente sur les 17 points de négociations locales, il y a lieu de procéder à la nomination d'un employé auxiliaire col bleu de notre arrondissement, soit le matricule 100191516 afin de combler un poste laissé vacant par un employé titulaire col bleu de l'arrondissement et ce, en date du 8 mai 2021. Il est à noter que la date d'ancienneté titulaire sera rétroactive à la date indiquée dans le tableau ci-dessous.

Matricule	Date de titularisation	Ancienneté titulaire	Code d'emploi	Fonction	Titre d'emploi
E10115	8 mai 2021	30 novembre 2019	601160	419c	Jardinier(ère)

La nomination de 100191516 est conforme aux étapes prévues à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Conformément au point 5 alinéa 19.28 i) de l'entente sur les 17 points de négociations locales:

- le matricule 100191516 est l'ayant droit d'un poste laissé vacant par le matricule 100089515 qui a quitté son poste de jardinier à la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le 2 novembre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette décision n'entraînera pas de coût supplémentaire pour l'arrondissement puisque les coûts reliés à cette fonction sont prévus au budget annuel de la Direction des travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane LABRECQUE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Claudia DISCENZA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joëlle CARRIÈRE-HUBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Diane LABRECQUE, 15 avril 2021
Claudia DISCENZA, 15 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude PLOUFFE
Secrétaire d'unité administrative
Pour Joëlle Carrière-Hubert, chef de division -
ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-15

Louis LAPOINTE
Directeur des travaux publics